LE RAINCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1er JUILLET 2013.

I - LISTE DES PRÉSENTS - POUVOIRS

Présents : Mr le Maire, Mme GIZARD (jusqu'à 22 h 25), Mr THIRY, Mme PORTAL, Mr SALLE, Mme LETANG, Mrs FICHERA, AMSELLEM, BENOURI - Maires Adjoints – Mr LARROQUE, Mmes BENOIST-PELLERIN, CREACH, Mr OURNAC, Mme LEVY, Mr PERNA, Mme SZLACHTER, Mrs TOMASINA, CACACE, Mme DEJIEUX, Mr GENESTIER, Mme HOTTOT, Mr LAPIDUS, Mme CANTON, Mrs RIVATON, FERREIRA et COSTA DE OLIVERA – Conseillers Municipaux.

Absents : Mme GIZARD (à partir de 22 h 25), Mme GERLACH (pouvoir à Mr BENOURI), Mme LE VAILLANT, Mme BAGNOU (pouvoir à Mr SALLE), Mme RATEAU (pouvoir à Mme DEJIEUX), Mme ROBERTO (pouvoir Mme PORTAL).

***Mr le Maire** propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame TRAVERS POULAIN, artiste peintre Raincéenne de renommée internationale, décédée la semaine passée. Professeur d'Art Graphique, elle avait pris une part active dans le Groupe des Beaux-Arts dont son époux était le Président.*

II – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr TOMASINA est nommé secrétaire de séance.

***Mr le Maire** rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2121-16 « Le Maire a seul la police de l'Assemblée et il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.*
« Je serai donc reconnaissant envers le public de ne pas se manifester bruyamment durant cette séance. Par ailleurs, je rappelle également que la réalisation de films ou de photos n'est pas autorisée dans la salle où siègent les membres du Conseil Municipal. »

III - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE ET EXÉCUTOIRES À CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation selon l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2013 :

Date	Service	N°	Nature	Objet	Coûts (TTC)
12/04/2013	Services Techniques	13.044	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la Société Hervé THERMIQUE concernant l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de rafraîchissement et la maintenance thermique des chaufferies des bâtiments communaux	34 407, 72 €
12/04/2013	Ressources Humaines	13.045	Convention	avec la Société ARPEGE pour la formation de 9 Agents au logiciel « Concerto » (gestion des inscriptions scolaires et périscolaires)	3 720,00 €

12/04/2013	Jeunesse	13.047	Contrat	avec la Compagnie « La Ferme de Tiligolo » pour un spectacle pour les enfants du Centre de Loisirs Maternel le 26 juin 2013	545.00 €
12/04/2013	Ressources Humaines	13.051	Contrat	avec la Société ARPEGE pour l'acquisition de la licence serveur WEB Espace Famille	849,16 €
12/04/2013	Ressources Humaines	13.052	Contrat	avec la Société ARPEGE pour un abonnement Play Box système relatif au paiement en ligne par les familles.	722,40 €
12/04/2013	Ressources Humaines	13.053.	Contrat	avec la société ARPEGE, pour la maintenance du module internet du logiciel « Concerto »	574,08 €
15/04/2013	Ressources Humaines	13.056	Contrat	avec la société ARPEGE pour l'acquisition de la licence d'utilisation du logiciel « REQUIEM » (gestion des Cimetières)	425,78 €
15/04/2013	Services Techniques	13.057	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la Société « Alliance Entreprise » pour la construction de la voie nouvelle d'accès au nouveau Commissariat de Police – Lot n°1- Voirie Réseaux Divers	149 586,26 €
15/04/2013	Services Techniques	13.058	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la Société « Alliance Entreprise » pour la construction de la voie nouvelle d'accès au nouveau Commissariat de Police – Lot n°2- Eclairage Public	9 390,85 €
15/04/2013	Services Techniques	13.059	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la Société « SACER » pour la construction de la voie nouvelle d'accès au nouveau Commissariat de Police - Lot n°3- Espaces Verts	9 871,49 €
14/05/2013	Informatique	13.063	Contrat	avec la Société GSI pour la maintenance et l'assistance téléphonique du logiciel NEMAUSIC (finances – RH – élections)	11 362,00 €
21/05/2013	Jeunesse	13.064	Contrat	avec le Parc Disneyland pour l'organisation d'une sortie des jeunes le 7 août 2013	647,00 €
22/05/2013	Services Techniques	13.065	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la Société « ETANCHEITE DU NORD » pour les travaux d'étanchéité et installation de garde-corps programme 2013 - Lot n° 1 : travaux d'étanchéité	197 340,00 €
24/05/2013	Commerce	13.066.	Contrat	avec la société « OZANNE » pour la location d'une structure gonflable pour une animation du vide grenier du Plateau le 23 juin 2013	484,00 €
04/06/2013	Affaires Générales	13.069	Contrat	avec la S.A.R.L « ADIC » pour le renouvellement de la maintenance du logiciel « Etat Civil »	59,80 €
04/06/2013	Direction Générale	13.070	Contrat	avec la Société AGELID pour le renouvellement de la maintenance du logiciel « LOGIPOL + » (Police Municipale)	198,02 €
07/06/2013	Services Techniques	13.071	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la société « ALUPROFER » pour les travaux d'étanchéité et installation de garde-corps programme 2013, Lot n° 2 : installation de garde-corps	43 448,29 €
13/06/2013	Services Techniques	13.072	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la société « SERPEV» pour la création d'un terrain de football synthétique, Lot n°1 : aménagements qualitatifs	725 867,98 €
13/06/2013	Services Techniques	13.073	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la société « SPIE» pour la création d'un terrain de football synthétique, Lot n° 2 : éclairage sportif	155 455,24 €
13/06/2013	Services Techniques	13.074	Attribution d'un Marché en Procédure Adaptée	à la Société AFD pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux	233 638,60€
17/06/2013	Culturel	13.076	Contrat	avec la Compagnie « ARTICHO » pour la représentation d'un spectacle pour les enfants le 15 décembre 2013	1 100,00 €
17/06/2013	Culturel	13.077	Contrat	avec l'Association « Artishow » pour la présentation d'un concert du Quartet de St PETERSBOURG le 14 décembre 2013	1 700,00 €

Ces Décisions ont été transmises au Contrôle de Légalité du représentant de l'État dans le Département.

IV - RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 AVRIL 2013.

Mr le Maire : *« Ratification du Procès-Verbal, y a-t-il des questions ? Mme LEMAITRE DEJIEUX, qui est une cruciverbiste tout à fait remarquable. »*

Mme LEMAITRE-DEJIEUX : *« Juste une petite remarque... »*

Mr le Maire : *« Souriez, pour une fois que je vous dis quelque chose de gentil. »*

Mme LEMAITRE-DEJIEUX : *« Et bien écoutez, je vais vous dire une gentillesse aussi. Je voudrais revenir sur un point de la page 5, sur l'ordre du tableau, vous nous présentez dans ce tableau avec en place n° 17, Mme LE VAILLANT et nous avions comme information, qu'elle était démissionnaire et ce depuis un certain temps. J'aurais aimé également que vous nous donniez les délégations des Maires-Adjoints, chose que nous vous demandons depuis un certain temps et que vous nous aviez promise. »*

Mr le Maire : *« Vous m'interrogez sur la présence de Mme LE VAILLANT, je vais vous répondre. Je vous donne lecture de la lettre que j'ai adressée à Mr Le Préfet en date du 22 mai 2013 : « Monsieur le Préfet, Je fais suite à votre courrier en date du 3 mai dernier, arrivé en Mairie le 16, relatif au tableau du Conseil Municipal que je vous ai transmis le 10 avril 2013. A cette date, je n'avais pas encore reçu les démissions de Mme LOPEZ et de Mr DESPERT. C'est la raison pour laquelle ils figurent sur le tableau transmis à l'issue du Conseil Municipal. En ce qui concerne Mme LE VAILLANT et ainsi que je vous en ai fait part dans un courrier du 25 Octobre 2012, dont je vous joins une copie ci-après, je souhaitais vous rappeler quelques éléments de l'historique. Mmes PLOUVIER et LE VAILLANT vous ont adressé leurs lettres de démission les 19 et 18 Juin 2012, elles me les ont aussi adressées aux mêmes dates. A ces dates, je connaissais des problèmes de santé, c'est la raison pour laquelle j'ai rencontré ces 2 personnes un peu plus tard, car comme je le fais à chaque démission depuis le début du mandat, je demande toujours une confirmation aux élus démissionnaires, avant de procéder à l'installation des remplaçants au sein du Conseil Municipal. En Octobre 2012, après les avoir reçues toutes les 2, Mme PLOUVIER m'a confirmé son souhait de démissionner alors que Mme LE VAILLANT a souhaité un délai supplémentaire de réflexion, puis elle n'a pas confirmé sa démission auprès de moi. J'ai eu Mr le Préfet cet après-midi, parce que je me doutais de la question que vous alliez me poser. Voici ce qu'il m'a dit « C'est le Conseil Municipal qui remplace ses élus et non pas le Préfet. Donc est ce que nous avons procédé au remplacement de Mme LE VAILLANT ? La réponse est non. En ce qui concerne la deuxième question, sur les délégations, nous avons eu en effet des délégations nouvelles du fait des démissions et parce qu'il y a eu certaines de nos élues qui ont été absentes pendant quatre ans, je me doute que c'était pour réfléchir à ce qu'elles allaient faire et à la fin elles ont démissionné. On ne va peut-être pas polémiquer dès le début, on trouvera certainement d'autres occasions plus importantes de montrer que vous existez et que vous avez des idées. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 25 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Groupe REUSSIR LE RAINCY), RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013.
Mme GIZARD N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

V –TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2014.

Mr le Maire explique ensuite le déroulement du tirage au sort des Jurés d'Assises qui aura lieu au cours de la séance. Conformément aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral, la Ville doit désigner les Jurés d'Assises pour l'année 2014. Deux collaboratrices du Service des Affaires Générales vont procéder au tirage au sort de 67 personnes, sur la liste électorale.

COMMUNICATION DU MAIRE SUR LES INTEMPERIES DU 19 JUIN 2013.

Mercredi 19 juin 2013, de violents orages se sont abattus sur la région Ile de France : un premier orage à 7 h 00 du matin puis un autre à 17 h 30.
Au Raincy, comme dans beaucoup d'autres communes, les fortes pluies ont entrainé de nombreuses inondations de caves et de sous-sols sur tout le territoire communal, tant dans les bâtiments communaux que dans les propriétés privées.

Mercredi 19 juin à 20 h 00, les pompiers recensaient environ 700 demandes d'intervention en attente pour notre Département tandis que notre service d'astreinte est intervenu au domicile de nombreux Raincéens pour les aider à évacuer l'eau.

Un arbre situé dans l'avenue de la Résistance, en face de l'Hôtel de Ville, a été coupé en deux par la foudre.

Les dégâts matériels sont importants dans les bâtiments communaux (les écoles, le centre sportif, la médiathèque, le centre de loisirs) et dans les propriétés des Raincéens.

Conscient de la gravité et de l'ampleur de ces intempéries, je suis intervenu dès le jeudi 20 juin 2013, au matin, auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis pour demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le territoire de la Ville du Raincy.

Pour ce qui concerne nos bâtiments, je tiens à souligner la réactivité des gardiens de chaque site, car grâce à leurs interventions rapides, nous n'avons pas eu à envisager de fermeture de site.

Une fois les eaux de ruissellement et les remontées d'eaux usées évacuées, nous avons constaté des dégâts importants :

- *Infiltrations diverses*
- *Revêtements de sols à refaire*
- *Dalles de faux plafond auréolées et arrachées*
- *Menuiseries (portes fenêtres et bas de porte) à refaire*

Les livres stockés en sous-sol (pas à même le sol) à la Médiathèque et dans les groupes scolaires ont été noyés dans 40 cm d'eau : (eaux usées) les ouvrages ne sont donc pas récupérables.

La priorité est donc de faire passer des bureaux de contrôle pour les décontaminations et vérifications des sous-sols, chaufferies et installations électriques.

J'ai également souhaité qu'un bilan phytosanitaire des arbres d'alignement soit effectué. Un seul arbre a été touché le 19 juin sans faire de victimes mais il est prudent de vérifier l'état du patrimoine arboré.

Une réunion publique a eu lieu mardi 25 juin 2013 au Centre Culturel Thierry Le Luron, sur le thème spécial des procédures d'indemnisation par les assurances ; réunion à laquelle assistaient 150 personnes.

Le Cabinet JADIS, dont je remercie la diligence, a rappelé aux Raincéens la nécessité d'adresser en tout premier lieu une déclaration de sinistre à leur assureur qui étudiera d'abord la prise en charge au titre des dégâts des eaux de chaque contrat.

Nous leur avons ensuite précisé que parallèlement à cette démarche auprès de leur assureur, il convient d'adresser un courrier en Mairie. Ils seront ainsi recensés dans la base de données des « victimes » des orages et tenus informés de l'avancement de ce dossier.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons mis en place des moyens opérationnels pour répondre à l'attente des Raincéens :

- *Une ligne téléphonique 01.43.02.27.37, ouverte 24 h sur 24, est mise en service pour réceptionner les demandes relatives à la « catastrophe naturelle-orages ». Il s'agit d'un numéro dédié à cette situation et en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie, les Raincéens pourront laisser des messages sur le répondeur.*
- *Tous les jours, ces demandes et messages seront traités par un Agent du Service des Affaires Générales spécialement missionné pour le suivi de ce dossier.*
- *Nous avons constitué une base de données dans laquelle sont enregistrées, jour par jour, les coordonnées des Raincéens qui se manifestent suite aux orages (par courrier, par téléphone, par mail).*
- *Nous allons les tenir régulièrement informés de l'avancement de notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.*
- *Dès que nous aurons connaissance de la parution de l'Arrêté Interministériel, au JO, nous en informerons aussitôt les Raincéens. Nous ferons également parvenir cet Arrêté aux assureurs implantés sur la Ville.*

« Je vais devancer vos questions car je suis persuadé que vous allez en poser. Est-ce que si nous avions fait plus de travaux sur l'assainissement dans les années passées, nous aurions eu le même résultat ? Il semblerait, d'après les services de la météorologie, que ce soit un phénomène cinquantenaire, c'est-à-dire tel qu'il peut apparaître tous les 50 ans. Deuxième élément : il y a eu des dégâts aussi dans les autres communes, et peut être, avaient-elles fait beaucoup plus que nous sur le plan de l'assainissement. En tout cas on en tiendra compte, notamment sur ce point. J'ai demandé au Directeur des Services Techniques de veiller tout particulièrement au fait que dans l'allée Clémencet, il y a un certain nombre de problèmes concernant les bouches et plaques d'égouts. Il ne s'agit pas de travaux municipaux mais des travaux qui vont être suivis par l'Etat dans le cadre de la construction du Commissariat de Police, on les a signalés au Préfet et tout à l'heure avant cette réunion, on a rappelé leur importance. Comme le nouveau Préfet est un homme qui connaît bien le terrain et qui a eu d'ailleurs l'occasion de me dire, qu'en ce moment, il a reçu beaucoup de dossiers du Raincy, il va y veiller tout particulièrement. »

1.1 – BUDGET DE LA VILLE 2013 : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRE RURAUX, DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2013

Mr SALLE présente ce point de l'Ordre du Jour.

Comme chaque année, la Ville réalise un certain nombre de travaux susceptibles de faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), accordée par les services de l'Etat.

La circulaire N°INTB1240718C du 17 décembre 2012 transmise par le Ministère de l'intérieur, a déterminé, en application des articles L2334-32 à L 2334-39 et R2334-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des communes éligibles pour l'année 2013 à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, dont la Ville du Raincy.

Cette demande de subvention au titre de la DETR 2013 est constituée de travaux représentant un budget d'environ 335 357 € H.T. dont les différentes dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Communal 2013.

Ces travaux correspondent à des domaines retenus par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et concernent la sécurité dans divers secteurs. Ces modalités nous ont été confirmées lors d'une réunion en Sous-Préfecture le 30 mai 2013 ainsi que l'enveloppe globale de la subvention qui est de 30 %.

Le descriptif des travaux est le suivant :

1 - Sécurité dans divers secteurs, on prévoit :
- Divers travaux d'entretien et de réparation de voirie,
- Construction d'une voie d'accès au nouveau Commissariat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux précités et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 auprès de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Communal,
VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie, réunie le 17 Juin 2013,
VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 25 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,
CONSIDERANT le courrier de la Préfecture de Seine-Saint-Denis du 22 Février 2013, relatif à la programmation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2013,

Mr GENESTIER : *« C'est juste une explication de vote, s'agissant d'une subvention que la Ville peut obtenir, naturellement nous voterons pour mais nous avions souhaité connaître, en Commission, quels étaient les éléments notamment sur l'entretien de la voierie. Maintenant nous les avons puisque nous n'avons pas pu les avoir précédemment en Commission. Voilà. On souhaite également rappeler un point, c'est qu'il serait en effet souhaitable, plutôt que de faire du rapiéçage ou d'intervenir en fonction des demandes de certains riverains sur certains trottoirs, de le faire sur la durée. On voit effectivement que certains travaux sont faits selon les demandes des riverains. Nous avons aussi des contacts avec des riverains, mais il serait bien qu'au-delà de ces demandes, il puisse y avoir un travail en continuité. Ce qui permettrait aux Raincéens de circuler normalement à pieds au travers des voies du Raincy. »*

Mr SALLE : *« Je rappelle que lors de la réunion en Sous-Préfecture, nous avons dû sélectionner des travaux de voirie qui nous permettent d'arriver à la subvention maximale qui puisse nous être allouée. Ce qui ne veut pas dire naturellement, et nous allons le voir dans le Budget Supplémentaire, que nous n'allons réaliser que ces voies. D'ailleurs à ce propos, Mr FICHERA pourra vous apporter des réponses plus pertinentes que moi, sur le Plan Pluriannuel de la rénovation des voies, qui vous le verrez, est très important. »*

Mr le Maire : *« Je rappelle que le vote porte sur l'attribution d'une subvention au titre de la DETR. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la sélection des travaux à réaliser au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013.

AUTORISE Monsieur Le Maire :

- à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2013,
- à signer les différents courriers et documents produits à cet effet.

DIT que les dépenses afférentes aux travaux à réaliser seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Communal et que la recette sera constatée à ce même Budget.

1.2 - BUDGET DE LA VILLE 2013 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES ET RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

*Mr **SALLE** présente ce point.*

Les Décrets n° 2002-409 du 26 mars 2002 et 2008-1477 du 30 décembre 2008 fixent la redevance due, chaque année à une commune, pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance d'occupation du Domaine Public est versée à la Ville, par ERDF.

Chaque année, la revalorisation de la redevance est calculée selon l'évolution de l'indice ingénierie. Il sera nécessaire de prendre désormais en compte en plus de l'ING (indice Ingénierie), la population totale du recensement en vigueur au 1er janvier dernier, pour le calcul de la redevance.

Le montant issu de la formule de calcul, actualisé par le nombre d'habitants qui est de 14 194, entraîne pour l'année 2013 une redevance de **5 296 €**.

VU l'article L 2122-22,2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le régime des redevances dues aux communes pour le transport et la distribution de l'électricité,
VU le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, codifié aux articles R 2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Communal,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE le montant de la redevance pour occupation du Domaine Public au taux maximum prévu aux Décrets n° 2002-409 du 26 mars 2002 et n°2008-1477 du 30 décembre 2008, à la somme de 5 296 €.

DIT que ce montant sera revalorisé chaque année par application :

- de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication ;
- de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- et du seuil de population de la Ville selon le dernier recensement effectué au 1er janvier,

DIT que la recette inhérente à cette Délibération sera constatée au Budget Communal.

1.3 – BUDGET DE LA VILLE 2013 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

*Mr **SALLE** présente ce point.*

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, la Ville a reçu plusieurs demandes de subventions.

La section Raincéenne des scouts et guides de France porte un projet d'animation sportive cet été autour d'un circuit à vélo avec camping à chaque étape. Ils ont sollicité une aide financière de 200 €.

L'Eglise Protestante Unie du Raincy et des environs a entrepris des travaux de rénovation du Temple et des salles paroissiales. Après avoir réhabilité la toiture l'an dernier, il s'agit maintenant de procéder au

remplacement de fenêtres devenues vétustes, pour un budget de l'ordre de 13 000 €. La Présidente du Conseil Presbytéral a sollicité une aide financière auprès de la Ville du Raincy et des villes voisines.
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000.00 € afin de participer au financement de ces travaux.

La Paroisse Notre Dame et Saint-Louis procède également à des travaux à l'église Notre Dame du Raincy dont on a célébré les 90 ans le 30 juin.
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000.00 € afin de participer au financement de moteurs des cloches.

La Communauté juive du Raincy/Villemomble/Gagny entreprend aussi des travaux importants de rénovation dans la synagogue. Il s'agit du remplacement de la chaudière au fioul, devenue vétuste, par une installation au gaz.
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000.00 € afin de participer au financement de ces travaux.

L'Association des Amis de Caldas da Rainha dont la Ville est jumelée avec Le Raincy, projette l'organisation d'échanges sportifs et culturels, en direction des jeunes et des seniors des 2 villes, au cours du troisième trimestre 2013.
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000.00 € afin de contribuer au bon déroulement de ces échanges.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Communal,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,

Mr LAPIDUS : *« C'est juste un commentaire. Je vois effectivement qu'il y a des attributions de subventions aux trois communautés religieuses, soit. Simplement je trouve que pour être un tout petit peu ironique, on aurait juste pu mettre dans le service concerné « Finances et Vie Electoraliste » parce que c'est vraiment de cela dont il s'agit. Pourquoi faire voter ces subventions lors du dernier Budget Supplémentaire et pourquoi ne donne-t-on pas de l'argent dans ces cas-là, à Clusone, Yavné et Finchley pour qu'il y ait une réelle équité, du fait que l'on donne aux amis de Caldas da Rainha ? Bien que cela ne me dérange pas que l'on donne à cette association. Je reprendrai juste le commentaire du précédent Conseil Municipal, où vous répondiez à Mr GENESTIER sur les subventions : « Notre but c'est d'éviter d'alourdir le Budget des Subventions, nous sommes plutôt satisfaits quand le Budget du secteur social se stabilise, nous sommes plutôt satisfaits quand le Budget du secteur associatif se stabilise ». Alors il faudrait savoir de quoi il s'agit, soit vous évitez de donner des subventions, soit vous donnez des subventions, mais évitez le petit côté électoraliste, parce que cela risque d'être mis sur votre compte de campagne. »*

Mr GENESTIER : *« Je voulais savoir si pour l'Eglise Protestante et la Communauté Juive du Raincy dont les ministères s'étendent sur plusieurs communes, d'autres communes ont été sollicitées ? »*

Mr le Maire : *« Mr GENESTIER, c'est une excellente remarque. Pour vous répondre et répondre en même temps à Mr LAPIDUS, je dirais que c'est Mme EPITAUX, la Présidente de la Communauté Protestante, qui nous a fait une demande. Je lui ai indiqué tout de suite que nous ne pouvions pas faire peser les 13 000 € uniquement à la charge de la Ville du Raincy et que comme la Communauté Protestante regroupe 11 communes, il était donc souhaitable qu'elle puisse les contacter aussi et que nous, nous allions contribuer à hauteur de l'importance de notre population. Alors vos considérations sur le côté électoraliste, je ne vais pas y répondre, parce que l'on m'accuse souvent d'avoir mauvais caractère. Mr GENESTIER, on a en effet essayé de tenir compte du fait que pour la Communauté Juive, nous avons 3 communes, Gagny, Villemomble et Le Raincy. On a donc proposé, comme nous l'avons fait pour les travaux de la Synagogue, de demander aux autres communes et on avait même demandé quelque chose, je faisais du GENESTIER avant l'heure, c'est-à-dire en l'occurrence que l'on puisse tenir compte du prorata de population puisque la Ville du Raincy n'a que 14 000 habitants, alors que les 2 autres communes ont une population très importante. Il y a peut-être encore une question que Mr LAPIDUS n'a pas encore osé nous poser, il y a un autre culte ? Et bien on n'a pas donné à l'autre culte parce qu'il ne nous l'a pas demandé. Peut-être que l'on pourrait faire autre chose ? C'est faire comme d'autres communes, c'est-à-dire appeler les associations pour leur dire, « Vous n'auriez pas besoin d'un peu d'argent ? », non on ne fait pas comme cela au Raincy. Je pense que tout le monde a eu sa réponse. »*

Mr LAPIDUS : *« Oui, Mr le Maire, je veux bien l'entendre, mais on n'a pas revalorisé les tarifs de subventions pour les associations Raincéennes depuis au moins 10 ans. Donc l'équité serait aussi de favoriser et donner ce qu'il faut et de valoriser au moins dans la mesure de l'inflation par rapport à ce que vous allez faire voter, ce serait cela aussi l'équité. »*

Mr le Maire : « Mr LAPIDUS vous confondez, ce qui montre qu'il est souhaitable que vous fassiez quand même un peu de formation, la subvention ordinaire municipale qui est votée avec le Budget Primitif, et les subventions exceptionnelles. Là, il s'agit de subventions exceptionnelles qui nous sont demandées de manière exceptionnelle, pour le financement d'un certain nombre de travaux. C'est-à-dire que les subventions dont vous parlez, elles sont reconductibles. Quant aux subventions exceptionnelles, elles sont pour une année et seulement pour une année. D'où le terme « exceptionnelle ». Le but de la Ville ce n'est pas de distribuer tout l'argent des contribuables qui sont assis au fond de la salle. Je pense que l'on a suffisamment expliqué la motivation de ces demandes. Je lis la lettre de Mme EPITAUX « Monsieur le Maire, Au nom du Conseil Presbytéral de notre Association Cultuelle, j'aimerais vous remercier pour l'aide que la Ville du Raincy nous a accordé pour la réfection de nos fenêtre. Ces 2 000 € nous seront bien utiles même si nous ne pouvons pas débuter les travaux avant d'avoir reçu d'autres aides des différentes autres municipalités auxquelles nous devons faire appel en Septembre. » Je vous propose, Stéphane LAPIDUS, de pouvoir intervenir avec moi auprès du Maire de Livry-Gargan et du Maire de Clichy-sous-Bois. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes :

- aux scouts et guides de France, section du Raincy	200.00 €
- à l'Eglise protestante Unie du Raincy et des environs	2 000.00 €
- à la Paroisse Notre Dame et Saint-Louis	2 000.00 €
- à l'ACIP, communauté du Raincy/Villemomble/Gagny	2 000.00 €
- l'Association des Amis de Caldas da Rainha	1 000.00 €

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire, au chapitre « 67–Charges exceptionnelles », article « 6745- Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

1.4 - BUDGET DE LA VILLE 2013 : REVALORISATION TARIFAIRE DES PRESTATIONS COMMUNALES

Mr SALLE présente les éléments suivants : « Il s'agit de revaloriser, comme tous les ans, les prestations communales de 5% ; Une erreur s'est glissée concernant les taxis, 5 % de 24,30 € ça fait 24,52 € et non pas 42, 50 €. C'est la dernière page des tarifs. »

Chaque année, le Conseil Municipal procède à l'actualisation de l'ensemble des tarifs des prestations délivrées par les différents services municipaux.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les revalorisations de tarifs en tenant compte, d'une part, de l'augmentation annuelle du coût de la vie et de la nature même des prestations, d'autre part.

Les tarifs, applicables au 1er Septembre 2013, concernent les prestations suivantes :

- Médiathèque Municipale,
- Ecole Municipale d'Arts Plastiques,
- Conservatoire de Musique,
- Réservation de salles,
- Restauration scolaire et activités périscolaires,
- Gym Aquatique,
- Ecole de peinture,
- Jeunesse dont Ville Vie Vacances,
- Droits de voirie,
- Droits de stationnement des taxis et bus,
- Animations commerciales,
- Droits de place des marchés communaux,
- Piscine par les scolaires.

Les tarifs, applicables au 1er Janvier 2014, concernent les prestations suivantes :

- Cimetières communaux,
- Téléassistance des personnes âgées,
- Portage des repas au domicile des personnes âgées,
- Installations sportives,
- Participations des Associations sportives.

Monsieur Le Maire propose de procéder à une augmentation de 5 % des tarifs appliqués pour l'ensemble des prestations.

Les propositions tarifaires étaient présentées dans les tableaux joints en annexe au dossier de convocation du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Communal,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 Juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (MME GIZARD, les Groupes REUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY A VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder, à compter du 1er **Septembre 2013**, à une augmentation de 5 % des tarifs appliqués aux prestations suivantes :

- Médiathèque Municipale,
- Ecole Municipale d'Arts Plastiques,
- Conservatoire de Musique,
- Réservation de salles,
- Restauration scolaire et activités périscolaires,
- Gym Aquatique,
- Ecole de peinture,
- Jeunesse dont Ville Vie Vacances,
- Droits de voirie,
- Droits de stationnement des taxis et bus,
- Animations commerciales,
- Droits de place des marchés communaux,
- Piscine par les scolaires.

DÉCIDE de procéder, à compter du 1er **Janvier 2014**, à une augmentation de 5 % des tarifs concernant :

- les tarifs des Cimetières communaux,
- la Téléassistance des personnes âgées,
- le Portage des repas au domicile des personnes âgées,
- les Installations sportives,
- les Participations des Associations sportives.

DIT que les recettes seront constatées aux Budgets Communaux 2013 et 2014.

1.5 – BUDGET DE LA VILLE 2013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2012

Mr SALLE *présente le Compte Administratif.*

Le Compte Administratif présente les opérations comptables de notre commune sur l'exercice 2012, il permet aussi :

- de valider la correspondance des résultats entre notre Compte Administratif et ceux du Compte de Gestion établi par le Trésor Public,
- de déterminer le résultat net de clôture, qui constituera les fonds disponibles qui alimenteront le Budget Supplémentaire 2013.

Le Compte Administratif est présenté dans le cadre comptable de l'instruction M14 et il est voté par nature.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2013,
VU la Délibération en date du 8 Avril 2012, approuvant le Budget Primitif 2013,
VU le Compte de Gestion 2012 présenté par le Trésorier du Raincy,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,
CONSIDÉRANT la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2012.

Mr SALLE *: « Pour regarder l'exécution du Compte Administratif, je vous propose de vous reporter aux pages 6, pour le Fonctionnement, et 7, pour l'Investissement, du document qui vous permet de comparer le Budget, tel que nous l'avons voté, [c'est la colonne la plus à gauche (crédits ouverts – BP + DM + Reste A Réaliser)] au Compte Administratif (c'est la colonne crédits employés). Ces documents sont présentés exactement comme le Budget, par chapitre. Vous avez dépenses de Fonctionnement, recettes de Fonctionnement. En page 7, vous avez à gauche dépenses d'Investissement et à droite, recettes d'Investissement. Si nous regardons les recettes de Fonctionnement, vous voyez que nous avons un peu plus que ce que nous avions prévu puisque nous avons 24,6 millions de recettes alors que nous avions prévu 23,6 millions en sachant qu'il y a un produit exceptionnel*

de 366 000 € résultant de la vente du 23 allée de l'Eglise. Quant aux dépenses de Fonctionnement, là encore, c'est une belle performance puisque elles sont à peu près au même niveau que les prévisions votées au BP. Je rappelle qu'en aucun cas, le CA par chapitre ne peut être supérieur au Budget voté. Vous voyez un total de 21.5 millions alors que nous avions voté au BP 24 472 000 €. Les dernières lignes correspondent à des mouvements d'ordre représentant l'excédent des recettes sur les dépenses qui sont versées à la section d'Investissement pour alimenter les possibilités d'investissement de la Ville. C'est ce que nous appelons la capacité d'autofinancement. Il est prévu 2 800 000 € et si nous regardons la ligne précédente, on voit que les dépenses réelles de Fonctionnement sont à 20.6 millions pour 21 millions prévus. C'est-à-dire que nous tenons bien nos dépenses de Fonctionnement et que nous avons une très bonne capacité d'autofinancement puisqu'à la ligne 023 où figurent 2 800 000 €, il faut ajouter les 590 700 € qui représentent des amortissements ; là encore des mouvements d'ordre, c'est-à-dire de l'argent mis de côté et pas dépensé. Donc, une section de Fonctionnement dont l'exécution est de bonne qualité.
Passons maintenant à la section Investissement. Les recettes tout d'abord. Nous voyons que nous avons 6.4 millions de recettes pour 2.7 millions de dépenses. Là, il y a 2 gros postes qui ont fait l'objet de report sur l'exercice suivant. Tout d'abord, l'exécution du terrain de football puisque compte-tenu des subventions demandées et des autorisations reçues, les travaux ont dû être reportés d'un exercice. Nous avons ensuite le programme pluriannuel qui a été porté à hauteur de 6.2 millions, qui concerne la voirie et les bâtiments et qui n'a pu être réalisé sur 2012, qu'à hauteur de 772 000 € (mandats émis) et 1 500 000 € (reste à réaliser) c'est-à-dire des travaux en cours sur 2012 et qui n'étaient encore réglés à la fin de l'exercice 2012. Nous avons donc un gros excédent d'Investissement qui est dû davantage au glissement de dépenses d'Investissement, sans préjudice pour la Ville, d'un exercice sur un autre. Nous avons donc un Compte Administratif sur lequel ressort un résultat définitif de 21 731 227 € de dépenses de Fonctionnement et 24 609 810 € de recettes. Vous voyez c'est ce que je disais : plus de recettes que de dépenses. Et en section d'Investissement, 6 481 026 € de recettes et 2 777 688 € de dépenses. Nous avons donc à nouveau un excédent de 3.7 millions à reporter sur l'exercice suivant. C'est ce que je vous demande de voter en précisant bien, qu'à l'euro prêt, le Trésorier a les mêmes comptes que la Ville. »

***Mr GENESTIER** : « On a toujours l'exercice du Budget mais aujourd'hui, on a l'exercice du Compte Administratif. Bien évidemment les deux sont liés, cependant nous constatons une chose, c'est que vous faites voter au Conseil Municipal un Budget qui, à chaque fois, permet une augmentation de l'imposition locale. C'est un choix qui doit permettre en face de déterminer des services, services réalisés par du personnel : on est dans le Fonctionnement, ou des services rendus indirectement, là, on est dans l'Investissement : avoir une meilleure voirie, avoir des bâtiments communaux entretenus, avoir différents éléments qui peuvent satisfaire la vie générale des Raincéens. Et on s'aperçoit au vote du Compte Administratif que vous nous soumettez, que vous avez des reports qui sont considérables. Ce qui veut dire très clairement et très simplement, pour ceux qui ne sont pas habitués à la logique budgétaire de collectivité locale, que d'une augmentation d'impôts chaque année que vous avez décidée, vous faites des reports à réaliser, et ces reports vous les réalisez essentiellement sur la dernière année du mandat. C'est un choix, je l'avais déjà dit au moment du vote du Budget. C'est-à-dire qu'on a l'impression qu'une grande partie des investissements, lorsque l'on voit ce qui se passe sur la voirie, 3, 4 Millions c'est considérable. Cela veut dire que vous allez dépenser ces 3, 4 Millions sur la voirie en 2013. Vous en êtes satisfait, et j'espère que vous pourrez le faire savoir à l'ensemble des Raincéens. Ce qui veut dire très clairement que les Raincéens vous permettent d'avoir un bas de laine pour que vous réalisiez une grosse opération électorale et faire que la Ville soit gérée une année sur 6. C'est vraiment cela le problème. Nous, ce que nous souhaitons, et c'est probablement ce qui fait la grande différence entre votre gestion et celle que nous appelons de nos vœux, c'est qu'il puisse y avoir une continuité dans la gestion municipale, que les services soient réalisés de façon continue : l'entretien de la voirie, l'élagage, l'entretien de l'ensemble des bâtiments, des opérations au sein des écoles, je pense aussi au Centre Culturel ou encore à d'autres opérations comme l'Ecole de Musique. Mais on voit bien encore qu'une partie des établissements dépérissent. On fait du masticage, on fait du colmatage et puis d'un seul coup, on se réveille et on y va, en laissant de côté quelquefois des éléments comme le Centre Thierry le Luron. On dit : « ça c'est une promesse mais celle-là on va la laisser de côté, et on la ressortira au moment des élections pour dire ce que l'on fera dans le mandat suivant ». Je pense que ceci est embêtant et vraiment très gênant et il faut quand même le dire, même si cela vous satisfait, nous cela ne nous satisfait pas et c'est la raison pour laquelle on est de ce côté de la table. On partagera peut être les choses différemment d'ici quelques mois mais notre objectif à nous, ce n'est pas franchement de gouverner mais c'est que la Gouvernance de cette Ville soit différente, très clairement. Et que l'on puisse avoir, chaque année, l'impression que quand il y a une augmentation d'impôts, cela puisse servir l'année suivante ; que cette continuité, non pas dans l'augmentation, mais bien dans la gestion, permette aux Raincéens de dire qu'ils sont à nouveau fiers d'être dans cette Ville, plutôt que d'avoir des travaux qui sont totalement délabrés et qui vont être retouchés de ci de là, sans forcément qu'il y ait de plan pluriannuel. Mon collègue S. FICHERA m'en voudra, mais ce plan pluriannuel on nous le ressort comme une tarte à la crème systématiquement. Puis on change au fur et à mesure et puis d'un seul coup, on va faire un boulevard, une allée, une voie parce qu'il y a eu certains éléments de pression de certains Raincéens. »*

***Mr le Maire** : « On a bien compris, laissons la parole à Mr LAPIDUS, qui la demande. »*

Mr LAPIDUS : « Je dirais à peu près la même chose, c'est-à-dire que vous semblez satisfait de ce Compte Administratif, mais moi, je n'en suis pas spécialement satisfait. C'est-à-dire que l'on n'a pas cessé d'augmenter les impôts directs et indirects même si je ne suis pas intervenu tout à l'heure pour parler des 5% d'augmentation, il faut savoir quand même que sur 15 ans, il y a eu 75 % d'augmentation sur les impôts indirects comme les entrées de piscine, de salles etc... où là nous atteignons les 90% en 18 ans de mandats. Et à partir de là les impôts directs n'ont cessés d'augmenter. De l'autre côté, aucun investissement. Chaque année on discute sur un Débat d'Orientations Budgétaires, où il y a des lignes budgétaires qui sont prévues. Depuis 3 ans, aucune ligne budgétaire n'a été respectée. Je serais tenté de dire heureusement qu'il y a de l'argent. Vous allez faire des travaux, heureusement parce qu'il est grand temps, mais en plus comme il va y avoir énormément de travaux, pour effectivement essayer de les finir avant mars prochain, ça va désorganiser la vie des Raincéens, de nombreuses rues vont être impraticables, voies barrées, impossibilités de stationner. On aurait pu lisser cela tout au long du mandat, en étant plus prévoyant, et on aurait ainsi fait un peu plus attention à la vie des Raincéens. »

Mr le Maire : « Merci Mr LAPIDUS. Premier élément, Mr LAPIDUS et Mr GENESTIER, vous découvrez que dans toutes les collectivités locales, il est fait un effort tout particulier dans la dernière année de mandat. Vous dites que nous n'avons fait aucun investissement, ça ce sont les Raincéens qui le diront lorsqu'ils auront lu ce que nous pourrons leur indiquer sur les travaux qui ont été effectués, sur les réalisations. J'ai remarqué que Mr GENESTIER et Mr LAPIDUS sont d'accord pour dire que ce sont des dépenses électoralistes. Nous n'avons pas tout dépensé, c'est vrai, et je vous fais remarquer que, par ailleurs, nous avons des ponctions financières : les ponctions sont désormais de 296 000 € du fait de la loi S R U notamment. D'autre part, nous avons eu aussi un certain nombre de particularités liées, je dirais, à la topographie de la Ville et au sous-sol de la Ville et que d'autre part, il faut payer le personnel aussi. Le personnel, on peut lui dire qu'on ne l'augmentera pas cette année, ce n'est pas ce que nous faisons. Nous assurons aussi un certain nombre de promotions dans notre personnel. Par ailleurs, au niveau du Fonctionnement, lorsqu'il y a une kermesse, l'utilisation des locaux est gratuite. On a fait 17 spectacles pour les écoles. Mr GENESTIER vous rêvez d'un Raincy qui correspondrait à vos souhaits. Le Raincy : un pôle d'excellence, je l'ai entendu au moins 110 fois ce mot. Et bien non, Le Raincy est tel que nous l'avons : c'est une ville avec ses difficultés, c'est une ville qui n'épargne que lorsque nous pouvons le faire, c'est une ville qui a maintenant 15 Policiers Municipaux. C'est une ville qui a fondé la Mission Locale pour l'Emploi sur le secteur. J'ai remarqué une chose, Mr GENESTIER, il y a plus de demandes de dérogations pour venir au Raincy que pour en partir. Peut-être que d'autres candidats pensent la même chose, peut être que d'autres candidats ne peuvent pas s'exprimer encore, parce que quand on va être amené à publier les votes des uns et des autres, certains risquent d'être gênés aux entournures. Ecoutez si vous n'approuvez pas ce Compte Administratif, si vous n'approuvez pas un certain nombre d'autres choses, je le comprends, vous êtes l'opposition. Il y a peut-être quelques-uns de vos électeurs dans la salle, mais il y a en a un plus grand nombre qui a l'impression que l'on a fait avancer les choses. En l'occurrence, le gymnase Raymond MEGE est plutôt une réussite, la crèche BUENO RICHARD est plutôt une réussite. L'absence d'investissement dont vous parlez est fausse. Nous avons beaucoup investi, il nous reste à faire. Quand on fait un nouveau Commissariat, les Raincéens le verront. Qu'il faille des nouvelles voies d'accès, c'est de la simple logique. Lorsque nous aurons un des plus beaux collèges du Département, ceux qui s'y sont opposés auront beaucoup de difficultés à pouvoir crédibiliser leurs actions. Vous avez pu vous exprimer, on a pu vous répondre, on va pouvoir maintenant passer au vote. Je passe la parole à Mr COSTA DE OLIVEIRA, doyen de l'Assemblée, pour que vous puissiez procéder au vote. »

Mr COSTA DE OLIVEIRA : « Le Conseil est appelé à donner son avis quant à la production du Compte Administratif 2012 présenté par Mr le Maire. Le Conseil constate les identités de valeur entre les indications du compte de gestion, dressé par le Trésorier Principal, relatives aux mouvements (recettes, dépenses) et aux résultats constatés en fin d'exercice. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée, sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur le Maire, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 7 CONTRE (Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSTATE les identités de valeurs entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, relatives aux mouvements (recettes, dépenses) et aux résultats constatés en fin d'exercice 2012.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

En section de Fonctionnement :

Dépenses	21 731 227,53 €
Recettes	24 609 810,27 €

En section d'Investissement :

Dépenses	2 777 688,76 €
Recettes	6 481 026,05 €

APPROUVE le Compte Administratif 2012 laissant apparaître pour

- La section de Fonctionnement de l'exercice 2012, un excédent de **2 878 582,74 €**
- La section d'Investissement de l'exercice 2012, un excédent de **3 703 337,29 €.**

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent de **2 878 582,74 € pour la section de Fonctionnement et un excédent de 3 703 337,29 € pour la section d'Investissement ;** sommes qu'il convient d'affecter par Délibération.

Mr GENESTIER : *« Nous avons applaudi l'orateur, par le Compte Administratif. »*

Mr le Maire : *« Cela m'a été utile de sortir parce que c'est vrai qu'il reste encore beaucoup de travail, notamment pour le remplacement des fenêtres de la Mairie. Mais, franchement, les travaux qui ont été réalisés sur la Mairie sont plutôt réussis. »*

1.6 – BUDGET DE LA VILLE 2013 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXCERCICE 2012

Mr SALLE *expose le point suivant.*

Conformément aux principes budgétaires et comptables en vigueur, le résultat constaté l'année précédente doit être affecté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

Ainsi, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après contrôle avec les services de la Trésorerie, le Compte Administratif 2012 laisse apparaître :

Section de Fonctionnement	Section Investissement
Résultat 2012 : 2 878 582,74 €	Résultat 2012 : 3 703 337,29 €

Le résultat d'Investissement est repris au budget de l'année suivante, suivant l'instruction comptable M14 qui précise également que le besoin d'autofinancement, exprimé par le déficit de la section d'Investissement est comblé, en priorité, par l'excédent de Fonctionnement.

Le résultat de la section de Fonctionnement peut être affecté en excédent de Fonctionnement reporté (compte 002) ou à l'exécution de la section d'Investissement (compte 1068).

Ainsi, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de Fonctionnement tel qu'il est proposé au tableau suivant :

a	Excédent antérieur reporté	787 401,58 €
b	Résultat comptable de l'exercice 2012	2 878 582,74 €
a+b	**Résultat cumulé à affecter au 31.12.2012**	**3 665 984,32 €**
c	Excédent affecté pour le déficit antérieur de la section d'Investissement	0,00 €
d	Excédent affecté à l'autofinancement (investissement)	2 300 000,00 €
c + d	Affectation au c/1068 – réserves (investissement)	2 300 000,00 €
e	Affectation au c/002 (fonctionnement)	1 365 984,32 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2013,
VU le Budget Primitif voté le 8 Avril 2013,
VU la Délibération précédente relative au vote du Compte Administratif 2012,
VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 25 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,
CONSIDERANT que le résultat de Fonctionnement 2012 est de **2 878 582,74 €**
CONSIDERANT que le résultat d'Investissement 2012 est de **3 703 337,29 €**

Mr le Maire : « Mr GENESTIER, Mr LAPIDUS vous n'avez pas de question. Vous ne pourrez pas dire que vous ne pouvez pas vous exprimer ; c'est moi qui vous sollicite. »

Mr GENESTIER : « C'est la suite du Compte Administratif. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 23 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Groupes REUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY A VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Trésorier du Raincy à solder le compte 12 (résultat de l'exercice) dans ses écritures.

CONSTATE l'excédent d'Investissement de 5 096 438,11 € au compte 001 du budget d'Investissement de l'exercice 2012,

a	Excédent antérieur reporté au compte 001	1 393 100,82 €
b	Résultat comptable d'investissement de l'exercice 2012	3 703 337,29 €
a+b	**Résultat cumulé au compte 001 à constater**	**5 096 438,11 €**

DECIDE d'affecter l'excédent, soit 3 665 984,32 € comme suit :

1. Compte 1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé en Investissement pour un montant de 2 300 000,00 €.
2. Compte 002 : résultat de Fonctionnement reporté, pour un montant de 1 365 984,32 €.

1.7 – BUDGET DE LA VILLE 2013 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013

*Mr **SALLE** présente la Délibération suivante.*

Pour l'année 2013, le Budget Primitif a été voté le 8 Avril 2013. Les excédents, constatés au Compte Administratif 2012, doivent être utilisés dans le cadre d'un Budget Supplémentaire.

Le Budget Supplémentaire qui est proposé reprend donc :

1. Les reports de l'exercice 2012 dont le montant s'élève à :

En section d'Investissement	
Dépenses	1 631 849,82 €
Recettes	0,00 €

2. L'affectation des résultats 2012 :

L'affectation de l'excédent de Fonctionnement soit 3 665 984,32 € a été voté comme suit :

- à l'exécution de la section de Fonctionnement (compte 002)	1 365 984,32 €
- à l'exécution de la section d'Investissement (compte 1068)	2 300 000,00 €

3. Les recettes nouvelles :

- en Fonctionnement, il s'agit de l'excédent de Fonctionnement 2012.
- en Investissement, il s'agit essentiellement de réserves et de virement à la section Investissement pour des opérations d'investissements futurs.

Ces nouvelles recettes autorisent de nouvelles dépenses. Le Budget Supplémentaire s'équilibre comme suit :

En section de Fonctionnement	
Dépenses	2 007 591,93 €
Recettes	2 007 591,93 €

En section d'Investissement	
Dépenses	7 862 033,11 €
Recettes	7 862 033,11 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2013,
VU le vote du Budget Primitif 2013 par Délibération N° 2013.04.14 en date du 8 Avril 2013,
VU la Délibération précédente relative à l'approbation du Compte Administratif 2012,
VU la Délibération précédente portant affectation du résultat 2012,
VU l'avis de la Commission Finances, réunie le 25 Juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 Juin 2013,
CONSIDÉRANT que le Budget Supplémentaire reprend les reports et les résultats de l'exercice précédent.

Mr SALLE : *« Je vous invite à vous reporter Budget Supplémentaire qui vous a été adressé et qui se présente exactement sous la même forme que le Compte Administratif. Donc, vous avez en pages 7 et 8, à gauche, dépenses et recettes de Fonctionnement ; à droite, dépenses et recettes d'Investissement. Nous avons affecté 1 375 000 € supplémentaires en section de Fonctionnement et nous voyons que nous ne consommons pas dans les dépenses, 470 000 € qui vont pouvoir alimenter la section d'Investissement. Si nous nous reportons, à droite, à la section d'Investissement, nous avons donc les 5 096 438 € que nous venons de voter et de constater comme excédent, plus les 2 300 000 € que nous avons affectés de l'excédent de Fonctionnement à l'Investissement, plus enfin les 470 000 € d'excédent de recettes de Fonctionnement affectés sur les dépenses. Nous avons donc un total de 7 862 033 € à affecter aux dépenses d'Investissement. Ces dépenses sont, pour l'essentiel, affectées au secteur de Mr FICHERA. Nous inscrivons 4 410 000 € sur la voirie et les espaces verts et 1 156 000 € sur les bâtiments. Enfin, il y a 310 000 € affectés à la vidéo protection. »*

Mr GENESTIER : *« Est-ce que l'on peut poser une question un peu plus précise à Mr SALLE ou à Mr le Maire concernant l'ensemble du Budget d'Investissement ? L'Investissement annuel, c'est 24 millions c'est ça ? »*

Mr SALLE : *« Combien dites-vous ? »*

Mr GENESTIER : *« Non pardon »*

Mr SALLE : *« L'investissement annuel, c'est selon les années entre 3 et 8 millions. »*

Mr GENESTIER : *« Entre 3 et 8 millions et aujourd'hui vous proposez de rajouter 4,4 millions d'€. »*

Mr SALLE : *« Mais non, ces 4 millions sont compris dans les 7,8 millions que nous affectons, nous avons au total 7,8 millions d'€ à affecter. »*

Mr GENESTIER : *« C'est moi qui me suis mal exprimé ; sur la voierie, vous proposez de réaffecter 4,4 millions d'€. »*

Mr SALLE : *« Oui, c'est ça. »*

Mr le Maire : *« Mr GENESTIER, je vous ai entendu durant tout le mandat et on vous a entendu tout à l'heure, dire que les trottoirs ne sont pas entretenus, il y a des racines etc... En l'occurrence, on va répondre à vos sollicitations. Alors évidemment, le problème c'est que vous n'aurez plus rien à dire après. Vos sollicitations, c'est de dire, il faut faire un effort sur la voirie. La particularité cette année, c'est que nous n'aurons pas de gros équipements à financer. Je vous rappelle que nous avons eu un débat, il y a 5 ans et on en a eu un autre plus récemment, qui a considéré à dire que la priorité n'était peut-être pas de refaire le Centre Culturel cette année, mais qu'il fallait faire l'investissement au quotidien, de gros travaux en voierie. On répond à votre attente. »*

Mr GENESTIER : *« Je reste sur la ligne que j'ai fixée tout à l'heure, qui est de dire qu'un Maire et une équipe majoritaire doivent gérer la Ville tout au long du mandat. On ne doit pas d'un seul coup se réveiller la dernière année, ou une année X sur les 6 années, pour dire d'un seul coup : « on va faire tous les travaux ». Combien de personnes âgées sont tombées au Raincy dans ces 5 dernières années ? Combien d'accidents ? Combien de problèmes ont été liés à cette insuffisance ? »*

Mr le Maire : *« Mr GENESTIER, votre rôle d'opposant c'est de me faire sortir de mes gonds. En l'occurrence je ne vais pas répondre à votre souhait. Désormais, nous serons jugés devant les électeurs. Il y a ceux qui disent et ceux qui font. Vous, vous avez dit pendant 1,2 non 3 mandats. Nous, nous avons fait, et parfois, nous avons fait ensemble. Et nous faisons dans le domaine de la voirie. C'est vrai que cette action va être très importante, ça a plutôt bien commencé. D'ailleurs je me demande pourquoi on ne l'a pas fait un petit peu plus tôt et pourquoi on ne l'a pas fait auparavant. »*

Mr GENESTIER : *« C'est bien ce que je vous demande, c'est bien la question que l'on vous pose. En 12 ans les trottoirs se sont dégradés. »*

Mr le Maire : *« Dès le mois de septembre, on va dire un certain nombre de vérités. Je rafraîchirai la mémoire à ceux qui ont beaucoup oublié. Je dirais un certain nombre de choses. Tout le monde n'a pas toujours été dans l'opposition, et donc en fonction de cela, on nous jugera le moment venu. Pour le moment, la campagne électorale n'est pas encore commencée. Quand elle commencera, on verra. »*

Mr LAPIDUS : *« En ce qui concerne certaines lignes budgétaires, nous aimerions avoir quelques éclaircissements. Pierre-Marie, lors de la Commission nous n'avions pas le Budget dans son ensemble, on a quelques petites interrogations sur quelques lignes budgétaires. »*

Mr le Maire : *« Alors vous posez les questions et Pierre-Marie SALLE va vous répondre. »*

Mr LAPIDUS : *« Au Budget Supplémentaire, dans les nouvelles propositions en page 12, je lis 140 000 € pour les cotisations aux Caisses de Retraite, 200 000 € pour le reversement au FNGIR et 212 000 € au FPIC et je voudrais avoir aussi une explication sur la nouvelle proposition « intérêts moratoires, pénalités de marché » pour 70 000 €. Merci beaucoup. »*

Mr le Maire : *« Je vous informe que les taux de la CNRACL ont augmenté et que la Ville paie les appels de cotisations. Quant au FNGIR, il s'agit d'une taxation des villes pour les communes plus défavorisées. Il ne faut pas nous reprocher ce vote que vous avez soutenu. »*

Mr LAPIDUS : *« Et en page 14, « intérêts moratoires, pénalités de marché » pour 70 000 € ? »*

Mr SALLE : *« Ces intérêts moratoires, ligne 6711, portent sur le règlement du solde d'un Marché Lingard. Et en ce qui concerne la ligne 6453, en page 12, cette proposition nouvelle correspond aux appels des Caisses de Retraites. »*

Mr le Maire : *« Deux mots sur les contentieux, parce que si j'étais dans le Public, je me dirais cette Municipalité elle a plein de contentieux. C'est quoi un contentieux ? C'est tout simplement quand on reçoit la facture et qu'on la renégocie. Il existe des Maires qui paient rubis sur l'ongle, nous on compte tout. Bon Stéphane, si vous voulez, venez passer une journée avec moi, c'est encore plus dur que dans votre entreprise. »*

Mr LAPIDUS : *« Moi, en tant que Chef d'entreprise, quand je reçois une facture, je l'ai déjà négociée auparavant. J'ai n'ai pas de raison de ne pas payer après. »*

Mr le Maire : *« On a négocié auparavant mais c'est la particularité avec certains prestataires et c'est le cas de Lingard : il y a parfois des factures que l'on ne veut pas honorer parce que la Ville a un peu trop été mise devant le fait accompli. De toute façon, on ne s'entendra pas. »*

Mr LAPIDUS : *« Mais on paye quand même, puisqu'au bout du compte on paye 70 000 € supplémentaires de pénalités. Alors, autant bien négocier au départ. »*

Mr le Maire : *« Ecoutez Stéphane, vous avez posé une question précise. Il semblerait que pour le moment l'Adjoint ne soit pas susceptible de vous y répondre mais vous aurez les éléments. Mme GIZARD avait demandé la parole. »*

Mme GIZARD : *« Je souhaiterais faire juste une déclaration. Je n'ai pas voulu cautionner le Budget dans la mesure où, pour ce qui concerne mes délégations, vous avez sous-estimé les dépenses et surestimé les recettes, délibérément. Pour moi c'est quelque chose de grave, dans la mesure où ce Budget n'était pas sincère. C'est d'autant plus grave que, le Compte Administratif l'a prouvé, on pouvait faire un certain nombre de choses sans dire on verra cela au Budget Supplémentaire. J'ai toujours compris qu'un Budget Supplémentaire c'était pour financer des actions qui n'avaient pas pu être prévues au moment du Budget. N'ayant pas voté le Budget, vous comprendrez que je ne voterais pas ce Budget Supplémentaire. Parallèlement et comme vous en avez le droit, vous m'avez démise de toutes mes délégations. Vous comprendrez aussi que je ne peux pas accepter de peser sur la fiscalité des Raincéens alors que toute activité m'est interdite. En conséquence, je vous présente, ainsi qu'aux membres du Conseil, ma démission de mon poste d'élue. Je veux toutefois préciser que je ne renie rien de ce que j'ai fait avec vous. Le 1er mandat, que nous avons eu en commun en 1995, a été riche et constructif et j'ai appris beaucoup de choses à vos côtés. Vous m'avez permis de conduire la délégation du secteur social, dans le respect de toute mon indépendance et en respectant mes idées. Le second mandat aura été plus difficile pour moi et ce n'était pas de votre fait, c'était lié à la maladie et au décès de mon époux. Vous m'avez soutenu dans la mesure de vos moyens. Ce 3ème mandat marque un changement de votre part. Je ne sais pas si c'est l'effet de la maladie, c'est vrai que vous avez eu des incidents*

de santé graves, de l'ennui ou de l'usure du temps. Je n'ai pas la réponse. Par contre je trouve, Mr le Maire, qu'il faudrait que vous retrouviez le goût des autres et le sens de l'équité. J'ai du mal à vous retrouver et pourtant, sachez que ma fidélité vous a été indéfectible et tout le monde pourra en témoigner. J'ai pris la décision de me réengager pour cette Ville, auprès de celles et ceux qui m'apparaitront plus en harmonie avec mes convictions. Donc, je ne quitte pas complètement l'accompagnement de la Ville du Raincy. J'espère que je le reprendrai dans des conditions qui seront à la hauteur de ce que j'estime être la hauteur d'un élu. Je ne suis surement pas assez politique, Mr le Maire, mais j'ai une certaine considération de ce que j'estime être la mission d'un élu local, c'est à dire un élu de proximité. Alors je ne voudrais pas non plus qu'on continue à penser que je n'ai pas voté ce Budget parce que vous m'avez refusé une colonie de vacances en Italie, ou parce que je fais un caprice ou parce que je boude ou parce que je vieillis mal. Vous avez le droit de le penser mais ce n'est pas tout à fait élégant de le dire. En tout cas, merci à tous mes collègues, de tous les bords. On a, je crois, bien travaillé ensemble. Je remercie tous ceux qui ont pour moi de l'amitié, et je sais qu'il y en a quelques-uns, et puis je souhaite à tous bonne chance et, comme vous l'avez dit, les Raincéens choisiront. »

Mr le Maire : *« Je voudrais remercier Claire GIZARD qui a dit ce qu'elle pensait. Je voudrais lui dire que même si son geste n'est pas porté contre moi, il intervient dans une période quelque peu agitée, dans une période qui n'est pas forcément propice, et elle l'a souligné. Vous savez quand vous êtes à l'hôpital, et que vous apprenez qu'un de vos Adjoints vient de quitter la salle en disant « je vous aime », et bien ça veut dire tout simplement que dans la vie politique, il ne faut pas perdre une goutte de sang. Voilà, on ne va pas aller plus loin, on ne va pas polémiquer. Je rappelle à Claire que le sens de l'intérêt général c'est tout de même de faire fonctionner une Collectivité locale et je voudrais rappeler également à Claire que si elle quitte cette Municipalité, je ne lui ai pas demandé de le faire, et qu'elle quitte cette équipe au moment où il y a un peu de perturbations. Bon et bien voilà, vous avez eu une information. Alors je pose la question, est ce qu'il y a d'autres demandes ? Parce que s'il y avait d'autres demandes de démissions, pas de l'opposition ce serait bête, il vaut mieux qu'ils attendent encore un peu. Mais vous savez quoi et je pense vraiment ce que je vais dire : quand quelqu'un est touché, on le respecte tout de même un peu. »*

Mme GIZARD : *« Ce n'est pas la peine de me regarder comme ça. Je vous ai toujours respecté. »*

Mr le Maire : *« On le respecte quand même un peu. »*

Mme GIZARD : *« Je vous ai toujours respecté. »*

Mr le Maire : *« Je veux dire au public que ce sont des choses qui peuvent arriver. Cela arrive à Bagnolet, cela arrive à Montreuil, cela arrive au Raincy, et puis on verra bien. De toute façon, je ne suis pas inquiet. Je voudrais le dire à Claire GIZARD, tout simplement parce qu'à un moment on reçoit des coups, et à d'autres moments on les donne. »*

Mme GIZARD : *« Je saurai répondre. »*

Mr le Maire : *« Il n'y a aucun problème. »*

Mr SALLE : *« Je voudrais juste dire deux mots à Claire, si je puis me permettre, parce qu'elle a dit qu'on l'avait sous-estimée. »*

Mme GIZARD : *« Pierre Marie SALLE, je ne t'ai pas parlé, j'ai parlé au Maire. »*

Mr SALLE : *« Mais tu parles tout de même du Budget. »*

Mme GIZARD : *« Je n'ai pas parlé du Budget avec toi, je ne l'ai pas fait avec toi. »*

Mr le Maire : *« Bon, Claire, soit tu restes soit tu t'en vas. »*

Mme GIZARD : *« C'est bon je m'en vais. »*

Mr SALLE : *« La deuxième chose que je voudrais dire quand même à Claire, c'est que tu nous avais dit en public que tu ne te réengagerais pas ailleurs quoiqu'il arrive. »*

Mme GIZARD quitte la séance à 22 h 25.

Mr le Maire : *« Le Raincy Nono est là ils ont le scoop de demain matin. Je vois Isabelle LOPEZ qui s'en va aussi. Elle, elle a attendu 4 ans et demi. Chers collègues, on va continuer. La différence, c'est qu'il y a quelqu'un qui n'est pas politique mais qui l'est quand même beaucoup. Il y aura aussi, à un moment ou à un autre, des explications à donner parce que tout ce qui se passe en ce moment donne l'impression d'être provoqué ou*

manipulé. Nous poursuivons, après le vote du Budget Supplémentaire y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ? J'ai cru comprendre que Claire GIZARD nous avait fait une explication de vote mais elle nous a quitté, donc à moins qu'il y ait quelqu'un d'autre qui veuille nous quitter et qui nous le dise aujourd'hui ou alors qu'il puisse peut-être y avoir une programmation dans les démissions.... Mais cela ne me fait pas peur. Je soumets à l'approbation du Conseil Municipal le vote du Budget Supplémentaire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR ET 7 CONTRE (Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY A VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ.

VOTE le Budget Supplémentaire tel que présenté :

En section de Fonctionnement	
Dépenses	2 007 591,93 €
Recettes	2 007 591,93 €

En section d'Investissement	
Dépenses	7 862 033,11 €
Recettes	7 862 033,11 €

1.8 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2012

***Mr SALLE** présente la délibération suivante.*

Le Conseil Municipal est informé de la concordance entre le Compte Administratif d'Assainissement de l'exercice 2012 et le Compte de Gestion d'Assainissement de l'exercice 2012, établi par les services de la Trésorerie du Raincy.

Il convient de faire délibérer le Conseil Municipal pour l'approbation des comptes de l'exercice 2012, présentés par Monsieur le Maire tels que définis ci-dessous et en concordance avec le Compte de Gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2013,
VU la Délibération en date du 8 Avril 2013, approuvant le Budget Primitif 2013,
VU le Compte de Gestion 2012 du Budget Annexe d'Assainissement présenté par le Trésorier du Raincy,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 25 Juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013
CONSIDÉRANT la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2012

***Mr SALLE :** « Je vous invite à vous reporter aux pages 7 et 8 du document que vous avez reçu. La section de Fonctionnement, en matière d'assainissement, s'appelle Exploitation et elle est également en recettes, d'une part, et dépenses, d'autre part. Quant à la section d'Investissement, elle s'appelle toujours Investissement et est décomposée aussi en recettes et dépenses. On constate au Compte Administratif 848 000 € de recettes et 341 841 € de dépenses. On a un excédent de l'ordre de 500 000 € qui correspond au virement à la section d'Investissement pour 465 000 €, que nous avions prévu d'affecter à la section d'Investissement. Et, en section d'Investissement, justement parce que nous avons beaucoup dépensé pour notre assainissement, figurent 1 106 000 € de dépenses pour 863 000 de recettes. C'est-à-dire que nous un déficit d'Investissement ; ce qui n'est pas très grave car, nous allons le voir ensuite, nous avons un gros excédent d'Exploitation. »*

Mr le Maire transmet la présidence de séance à Mr COSTA DE OLIVEIRA pour le vote.

***Mr COSTA DE OLIVEIRA :** « Le Conseil est appelé à donner son avis quant à la production du Compte Administratif 2012 du Budget Annexe d'Assainissement, présenté par Mr le Maire. Le Conseil constate les identités de valeur entre les indications du compte de gestion, dressé par le Trésorier Principal, relatives aux mouvements (recettes, dépenses) et aux résultats constatés en fin d'exercice. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée, sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Annexe d'Assainissement dressé par Monsieur le Maire, À LA MAJORITÉ PAR 21 VOIX POUR et 7 CONTRE (Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE les résultats présentés dans le Compte Administratif 2012 du Budget Annexe d'Assainissement, comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	341 841,75 €
Recettes	848 182,66 €

Section Investissement

Dépenses	1 106 245,96 €
Recettes	863 602,98 €

PREND ACTE du Compte de Gestion présenté par le Trésorier.

APPROUVE le Compte Administratif 2012 du Budget Annexe d'Assainissement laissant apparaître pour :

- La section d'Exploitation de l'exercice 2012, un excédent de **506 340,91 €**
- La section d'Investissement de l'exercice 2012, un déficit de **242 642,98 €.**

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent de **506 340,91 € pour la section d'exploitation et un déficit de 242 642,98 € pour la section d'investissement** qu'il convient d'affecter par Délibération.

1.9 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2013 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXCERCICE 2012

***Mr SALLE** présente ce point de l'Ordre du Jour.*

L'exercice 2012 laisse apparaître les résultats comptables suivants :

Section d'Exploitation	Section Investissement
Résultat 2012 : 506 340,91 €	Résultat 2012 : - 242 642,98 €

Suivant l'instruction comptable M 49, le résultat d'Investissement est repris au Budget de l'année suivante. En ce qui concerne la section d'Exploitation, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat tel que défini dans le tableau suivant :

a	Excédent antérieur reporté	28 213,98 €
b	Résultat comptable de l'exercice 2012	506 340,91 €
a+b =c	Résultat cumulé à affecter au 31.12.2012	534 554,89 €
d	Excédent affecté pour le déficit de la section d'Investissement	0,00 €
e	Excédent affecté à l'autofinancement (investissement)	500 000,00 €
c - d = f	Affectation au c/1068 – réserves (investissement)	500 000,00 €
c – f = g	Affectation au c/002 (exploitation)	34 554,89 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2013,
VU le Budget Primitif voté le 8 Avril 2013,
VU le Compte de Gestion 2012 du Budget Annexe d'Assainissement présenté par le Trésorier du Raincy,
VU la Délibération précédente relative au vote du Compte Administratif d'Assainissement 2012,
VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 25 Juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,
CONSIDÉRANT que le résultat d'Exploitation 2012 est de **506 340,91 €**
CONSIDERANT que le résultat d'Investissement 2012 est de **– 242 642,98 €**

Mr le Maire : « Stéphane, vous avez la parole. »

Mr LAPIDUS : *« Mr FICHERA doit nous communiquer la liste des allées qui vont être refaites et nous aimerions avoir la même chose pour l'assainissement et que l'on puisse savoir quels sont les travaux qui vont être entrepris sur cette année. »*

Mr le Maire : *« Mr FICHERA vous a peut-être fait une promesse, j'en reparlerai avec lui mais on ne vous donnera pas les documents que vous demandez. Pour une raison simple, c'est que d'abord il y aura les aléas de réalisation des travaux et, 2ème point, je ne tiens pas à « individualiser » les travaux d'assainissement parce que l'on ne connait pas encore tous les éléments. On peut vous donner un certain nombre d'orientations mais on ne vous donnera pas les dates de réalisation des travaux. L'élément qui est important, Stéphane, on ne cogère pas cette ville. Alors certes, il y a les aléas des trahisons, mais la particularité, c'est que nous avons pris un certain nombre d'engagements. On ne va pas vous fournir des listes qui nous seront opposables par la suite en disant mais oui mais cela n'a pas été réalisé. Donc je ne sais pas ce que Mr FICHERA vous a indiqué mais il ne l'a pas fait au nom de la Municipalité, parce qu'en Municipalité, nous n'en avons jamais parlé. »*

Mr LAPIDUS : *« Alors dites-moi... »*

Mr le Maire : *« Stéphane, vous avez le droit de penser ce que vous voulez. Je vous indique que nous avons un certain volume de travaux que nous ne pouvons pas vous communiquer d'ores et déjà, via un document...qui vous resservira durant la campagne électorale en disant : « il avait promis pour tel et tel endroit ». Il y aura peut-être des endroits qui ne seront pas faits et d'autres endroits qui n'avaient pas été prévus et qui seront faits. On ne peut pas faire en séance publique les travaux de la Commission. »*

Mr LAPIDUS : *« Mais non Mr le Maire, nous sommes en juillet, en sachant qu'il faut tenir compte du temps légal d'appel d'offres et autres.... C'est-à-dire qu'aujourd'hui, en assainissement comme en matière de réfection d'allées, vous ne savez pas quels sont les travaux qui vont être réalisés cette année ? C'est-à-dire que nous n'en aurons pas, encore une fois. »*

Mr le Maire : *« Mr LAPIDUS, je ne crois pas que vous soyez aveugle. Vous voyez bien que nous faisons des travaux de voirie et des travaux d'assainissements. Qu'il soit nécessaire de vous donner des informations, soit nous vous les donnerons au fur et à mesure. Mais le propre d'un Adjoint, et l'Adjoint l'a bien compris, c'est qu'il n'est pas free-lance. »*

Mr FICHERA : *« Alors premièrement, Stéphane, je voudrais que tu confirmes ce que j'ai dit tout à l'heure. Je t'ai dit que l'on pouvait te donner la liste des travaux qui ont été effectués mais que je ne pourrais pas te donner la liste des travaux à effectuer dans la mesure où on n'avait pas encore voté le Budget. »*

Mr le Maire : *« Stéphane, moi je comprends bien qu'un opposant doit faire feu de tout bois. Il ne vous a pas échappé que je suis un opposant au Gouvernement actuellement. Je confirme ce qui vient d'être dit. Nous vous donnerons ce qui a été réalisé mais nous ne vous donnerons pas ce qui reste à faire, parce qu'il y a les aléas du temps. Je vous rappelle que Mr HAMMEL avait refusé de nous communiquer la liste des problèmes de voirie qu'il avait répertoriés. Ce qui compte c'est ce que vous savez qu'au niveau financier, on a de quoi réaliser beaucoup de travaux. Donc, on va les faire. »*

Mr LAPIDUS : *« Dans ces cas-là, pouvez-vous nous donner la somme qui va servir ? »*

Mr le Maire : *« Non, vous les avez dans les documents budgétaires et je vois votre jeu, vous faites feu de tout bois. Bon, Mme LEMAITRE-DEJIEUX, vous regardez les fautes d'orthographe et vous faites bien. »*

Mme LEMAITRE-DEJIEUX : *« Vous avez parlé de transparence en Commission. »*

Mr le Maire : *« Nous ne vous donnerons pas les éléments sur tout ce qui reste à faire. Il reste beaucoup de choses à faire. Mais vous savez quoi ? Il y a eu des Maires-Adjoints chargés des Travaux, qui ne s'appelaient pas Eric RAOULT, dans les précédents mandats. C'est-à-dire qu'on rattrape des retards qui se sont accumulés. Tout le monde a pu s'exprimer, le public a compris que nos amis socialistes sont un peu comme Mr HOLLANDE, ils promettent tout et ils ne tiennent pas tout. Par ailleurs, notre ami Jean-Michel GENESTIER fait tout pour faire oublier qu'il a été mon 1er Adjoint et il faut reconnaître que je n'ai pas beaucoup de chance avec mes premiers Adjoints. »*

Mr GENESTIER : *« Mais ça ne tient plus debout tout ça, ça ne tient plus debout. »*

Mr le Maire : *« C'est ce que vous pensez, Jean-Michel. »*

Mr GENESTIER : *« C'est votre avis. »*

Mr le Maire : *« Jean-Michel, est ce que vous avez du temps pour être Maire ? »*

Mr GENESTIER : *« Quel est le rapport ? »*

Mr le Maire : *« Le public a compris. »*

Mr GENESTIER : *« Non, mais non, je voudrais juste rajouter quelque chose par rapport aux Adjoints.... Je ne veux pas mettre en porte à faux vos élus. »*

Mr le Maire : *« Non, non, non. »*

Mr GENESTIER : *« Si, quand on vous pose des questions, on met systématiquement en porte à faux vos élus.... Je ne veux pas mettre vos élus en difficultés et Mr FICHERA en particulier. On posera moins de questions et vous serez enfin libre, libre de gérer seul cette Ville et on verra où elle ira à la fin de l'année. »*

Mr le Maire : *« Bon, je vous ai entendu. Salvatore FICHERA a compris qu'il avait fait une erreur. Je viens de préciser que nous ne pouvions pas donner la liste des travaux à venir. Le jeu de l'opposition, c'est de s'opposer et vous le faites plutôt bien et c'est votre droit de le faire. Mais moi, mon droit c'est d'avancer et nos chemins sont différents. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 3 CONTRE (GROUPE LE RAINCY À VENIR) et 4 ABSTENTIONS (GROUPE REUSSIR LE RAINCY) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Trésorier du Raincy à solder le compte 12 (résultat de l'exercice) dans ses écritures.

CONSTATE l'excédent d'Investissement de 443 937,07 € au compte 001 du budget d'Investissement de l'exercice 2013,

a	Excédent antérieur reporté au compte 001	686 580,05 €
b	Résultat comptable d'investissement de l'exercice 2012	- 242 642,98 €
a+b	**Résultat cumulé au compte 001 à constater**	**443 937,07 €**

DÉCIDE :

- d'affecter l'excédent de la section d'Exploitation, pour un montant de 500 000,00 €, au compte 1068 du Budget d'Investissement de l'exercice 2013 ;
- d'affecter l'excédent restant de la section d'Exploitation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », pour un montant de 34 554,89 €.

1.10 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2013 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Mr SALLE *présente le Budget Annexe d'Assainissement.*

Le Budget Supplémentaire est une Décision Modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, lorsqu'ils n'ont pas été repris au Budget Primitif et de réajuster éventuellement le montant de la redevance d'assainissement.
En effet, le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe d'Assainissement a été adopté le 8 Avril 2013. En conséquence, les résultats de clôture 2012, constatés le 1er Juillet 2013, doivent être repris dans le cadre d'un Budget Supplémentaire 2013. C'est l'objet principal de la présente Délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612 et suivants ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M 49,
VU l'adoption du Budget Primitif d'Assainissement 2013 par Délibération N° 2013.04.15 du 8 Avril 2013,
VU la Délibération précédente relative à l'approbation du Compte Administratif 2012 du Budget Annexe d'Assainissement,
VU la Délibération précédente, portant affectation du résultat 2012 du Budget Annexe d'Assainissement,
VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 25 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,

CONSIDÉRANT l'obligation de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2012.

Mr SALLE : *« En page 7 vous avez la section d'Exploitation et en page 8, la section d'Investissement. Puisque nous avons un résultat d'Exploitation qui nous permet de dégager près de 500 000 € supplémentaires pour l'Investissement, et qu'après financement du déficit, nous avons un peu plus 400 000 € de résultats cumulés, nous pouvons inscrire 850 000 € d'investissement, en plus de 1 120 000 € déjà votés. Nous avons donc une capacité d'Investissement de près de 2 000 000 € en matière d'assainissement. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 3 CONTRE (GROUPE LE RAINCY A VENIR) et 4 ABSTENTIONS (GROUPE RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

INTÈGRE les résultats de clôture de l'exercice 2012, ainsi que l'affectation aux autres réserves ainsi établis :

a	Excédent antérieur reporté	28 213,98 €
b	Résultat comptable de l'exercice 2012	506 340,91 €
a+b =c	Résultat cumulé à affecter au 31.12.2012	534 554,89 €
d	Excédent affecté pour le déficit de la section d'Investissement	0,00 €
e	Excédent affecté à l'autofinancement (investissement)	500 000,00 €
c - d = f	Affectation au c/1068 – réserves (investissement)	500 000,00 €
c – f = g	Affectation au c/002 (exploitation)	34 554,89 €

ADOPTE le Budget Supplémentaire d'Assainissement équilibré en dépenses et recettes d'Exploitation et d'Investissement de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	34 554,89 €	34 554,89 €
Investissement	932 529,07 €	932 529,07 €

2.1 – APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE ET LE G.H.I LE RAINCY/MONTFERMEIL, RELATIF A L'ALIÉNATION DES SITES DE L'ANCIEN HOPITAL VALÈRE LEFEBVRE ET DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE DE L'ERMITAGE

Mr le Maire *expose les motivations de cette Délibération.*

Le devenir des sites de l'ancien hôpital Valère Lefebvre et l'ancienne Maison de Retraite, située allée de l'Ermitage, est un sujet qui préoccupe la Municipalité depuis l'année 2003.

Le site de l'ancien hôpital Valère Lefebvre est la propriété, à hauteur d'un tiers, du GHI Le Raincy/Montfermeil ; les deux tiers restants sont issus du legs de Monsieur Valère Lefebvre à la Ville du Raincy.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait, par Délibération N° 2003.06.16 en date du 23 juin 2003, émis le vœu de préservation du site de l'allée Valère Lefebvre tout en y développant une offre d'accueil pour les personnes âgées.

Ensuite, ce vœu avait été confirmé le 12 décembre 2005, par Délibération N° 2005.12.25, où le Conseil Municipal souhaitait voir intégrer au projet du site Valère Lefebvre, une résidence pour personnes âgées agréée par les organismes publics.

Compte-tenu des différents avis défavorables émis par la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité, la Maison de Retraite située allée de l'Ermitage a fermé en 2006.

Le devenir du site Valère Lefebvre et celui du site de la Maison de Retraite devaient donc être envisagés ensemble. Ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions entre la Ville du Raincy et la Direction du GHI, depuis ces dates.

En 2009, le Conseil Municipal a émis un nouveau vœu à l'unanimité, par lequel il réaffirmait, entre autres, sa volonté :

- d'intégrer des structures adaptées aux personnes âgées dans le projet de réaménagement du site Valère Lefebvre,
- de préserver, sur ce même site, le pavillon historique,
- de permettre la construction d'un programme immobilier mixte, à échelle humaine.

Ce vœu sollicitait également l'intervention du Directeur de l'Agence Régionale de Santé, en qualité de médiateur entre la Ville et le GHI.

Après de nombreuses demandes de rendez-vous de Monsieur le Maire à Monsieur EVIN, Directeur de l'ARS, une rencontre a eu lieu le 10 février 2011 à laquelle participait Monsieur FEUTRIE, Directeur du GHI.

Au cours de cette rencontre, les bases d'un protocole d'accord à intervenir entre la Ville du Raincy et le GHI Le Raincy/Montfermeil étaient étudiées puis confiées aux conseils juridiques et notaires de chacune des parties, pour élaboration du document final.

L'objet du protocole d'accord porte sur la révision du legs. La Ville et le GHI souhaitent adresser au Président du Tribunal de Grande Instance de Bobigny une requête conjointe demandant la révision des charges du legs et autorisant la cession du terrain légué, sur le fondement notamment de l'article 900-2 du Code Civil qui expose que « tout gratifié peut demander que soient révisées en justice les conditions et charges grevant les donations ou legs, lorsque, par suite d'un changement de circonstances, l'exécution en est devenue pour lui soit extrêmement difficile, soit extrêmement dommageable ».

Le prix issu de la vente serait réparti entre le GHI et la Ville de telle façon que la Ville perçoive la somme correspondant à la valeur du site de la Maison de Retraite que le GHI s'engage à céder à la Ville.

La Direction du GHI Le Raincy/Montfermeil a soumis l'approbation de ce protocole d'accord à son Conseil de Surveillance le 12 octobre 2012 qui, à l'unanimité, a émis un avis favorable à sa signature.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Délibération N° 2003.06.16 en date du 23 juin 2003,
VU la Délibération N° 2005.12.25 en date du 12 décembre 2005,
VU la Délibération N° 2009.06.27 en date du 30 juin 2009,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,
CONSIDERANT l'avis favorable émis par le Conseil de Surveillance du GHI Le Raincy/Montfermeil au cours de la séance du 12 octobre 2012,

Mr GENESTIER : *« Il y a plusieurs questions. Tout d'abord en ce qui concerne l'article 4 du protocole, il stipule très clairement que, soit le site, soit le produit de sa vente doit être destiné à un usage conforme aux volontés de Mr Valère Lefebvre, auteur du legs. Ce qui signifie, dans votre esprit, que si la Ville touche une somme correspondant à ce terrain, vous destinerez le montant, la totalité du montant, à une opération sociale ou de santé ? Ça c'est la première question, après j'aurais d'autres questions. »*

Mr le Maire : *« Les termes du legs parlent d'un hospice mais il nous faut tenir compte de l'évolution de la vie. Et, compte tenu des pénalités liées à l'application de la Loi SRU, le produit de la vente sera utilisé pour la construction d'une résidence comportant des logements sociaux qui ne se verront pas et une résidence pour personnes âgées. »*

Mr GENESTIER : *« 2ème question : ce que vous indiquiez en Commission concernant le site de l'Ermitage. Vous souhaitez y positionner plusieurs pavillons en y maintenant les 3 pavillons existants en meulière, ce qui veut dire que là vous avez une destination d'habitation très clairement. Ce qui est moins précis, en tout cas dans le protocole, c'est la destination du site de l'ancien hôpital, où là, et on l'a vu dans les différentes délibérations que l'on a pu voter, le souhait du Conseil Municipal était qu'il y ait une résidence pour personnes âgées et plutôt médicalisée. Donc ça, c'est acté par le Conseil d'Administration. »*

Mr le Maire : *« C'est acté par le Conseil Municipal. Ce n'est pas tout à fait acté par le Conseil d'Administration. Je vous indique que je ne fais plus partie du Conseil d'Administration du GHI puisqu'avec la réforme qui a été mise en place, désormais nous ne pouvons plus prétendre à avoir une représentation à l'intérieur de la structure même si elle s'appelle Le Raincy-Montfermeil. Oui, il faudra se battre pour que soient respectés les termes du legs et d'autre part, faire en sorte qu'on ne construise pas que des logements sociaux sur ce site. Là, je m'y opposerai bien évidemment. Mais, il ne vous a pas échappé que ce ne sont plus mes amis*

qui sont au Gouvernement et que donc il est parfois assez difficile d'écrire au Préfet et de voir Mr LAPIDUS ou Mr ARNION répondre à ma place. Donc oui, il faudra se battre. Pour ce qui est de la Maison de Retraite, je vais préciser un peu ce qui est en projet mais il ne faut pas non plus oublier que l'on a eu l'occasion de se pencher sur ce dossier à plusieurs reprises. Au début, il était prévu de faire un immeuble. Nous avons fait une réunion de quartier et les personnes riveraines ont dit qu'elles ne voulaient pas d'immeubles. Nous avons une charge foncière qui ne nous permet pas de trop densifier. Donc, il est possible qu'on vous ait mal retranscrit ce qui a été dit lors de la Commission, mais les pavillons en meulière sont actuellement occupés par des infirmières. Nous pensons que nous pourrions y laisser les infirmières, car elles ont un loyer de type social et que, d'autre part, nous ayons pour valoriser le foncier de la Maison de Retraite, 9 pavillons. Je vous rappelle qu'initialement on était monté jusqu'à 20 logements. Là, on aurait 9 pavillons, des très grands pavillons qui ne poseraient pas des problèmes de hauteur aux riverains qui sont en face et qui ont pour particularité de bien connaître les dispositions du Code de l'Urbanisme. Mais faites-moi confiance, on sera très vigilant. Si je suis toujours Maire. Si c'est quelqu'un d'autre, si c'est Mr LAPIDUS, vous, ou un autre, il faudra que vous fassiez vos preuves. »

Mr GENESTIER : *« Juste une dernière question, nous avions voté en 2008/2009 et vu des plans. »*

Mr le Maire : *« Ils ont été rabotés. »*

Mr GENESTIER : *« Non là je parle du site de l'hôpital pas de l'Ermitage. Donc, on est toujours sur le même type d'organisation ? »*

Mr le Maire : *« Quand il y a eu blocage avec le GHI, on a perdu 2 ou 3 ans je le reconnais, mais ce n'était pas moi qui bloquais, c'est le Groupe Hospitalier Intercommunal qui considérait que comme je faisais partie du Conseil d'Administration et que comme il s'agissait d'un équipement intercommunal, nous avions des prétentions à réduire. Nous n'avons pas réduit, nous avons toujours le souhait de faire un établissement de type EPHAD, c'est à dire une résidence pour personnes âgées de 80 lits et d'autre part, d'y construire une trentaine ou une quarantaine de logements dont 25% de logements aidés. Ce qu'on veut éviter c'est quoi? C'est d'avoir une bronca chez les riverains parce qu'on est en pleine zone pavillonnaire et on ne peut pas trop densifier. C'est au tour de Mr LAPIDUS qui avait demandé la parole. »*

Mr LAPIDUS : *« Cette délibération m'inquiète quand même, parce que on s'aperçoit que ce protocole est justement fait pour aliéner le legs. Ce qui veut donc dire que si on aliène le legs, ça dispenserait toutes les parties de répondre à l'œuvre sociale ou de maison de retraite ou autre. Aujourd'hui quand on lit le protocole, ce que vous venez de dire, j'en suis content mais rien n'est écrit. Mais on sait que le GHI a un gros déficit et que depuis longtemps il recherchait à vendre les 9 000 m² de Valère Lefebvre pour renflouer ses caisses, ce que je comprends tout à fait. Aujourd'hui, quel va être l'intérêt du GHI ? C'est de vendre à des promoteurs privés pour faire bien évidemment tout autre chose qu'une maison de retraite. Donc dans ce protocole, rien ne nous certifie qu'on aura une maison de retraite sur le site de Valère Lefebvre. Il ne faut plus parler de legs parce que c'est justement un protocole d'accord qui va devoir passer devant le TGI pour aliéner le legs. Donc, ça va dispenser toutes les parties de répondre à l'œuvre sociale qu'on attend. »*

Mr le Maire : *« Mr LAPIDUS, vous n'avez pas bien lu le document qui n'a pas été réalisé par le Maire du Raincy, ni par le Directeur de l'Hôpital. Dans ce document qui vous est distribué, nous insistons sur un point, c'est que nous ayons, le moment venu, notre droit de regard. On ne repart de zéro même si ça a pris du temps. On part d'un EPADH et d'un certain nombre de logements. Tant que je serai Maire, on ne réalisera pas les horreurs qui ont été réalisées dans le reste du Département. D'autre part, je vous le rappelle Mr LAPIDUS, ce n'est pas le Préfet qui attribue les permis. Si le projet est de construire quelque chose qui ne vous convient pas, nous ne signerons pas le Permis de Construire. »*

Mr LAPIDUS : *« Ce qui signifie que les personnes âgées peuvent encore attendre des années pour avoir une maison de retraite. A partir de ce protocole, personne ne peut savoir aujourd'hui quel sera le devenir du foncier de Valère Lefebvre. »*

Mr le Maire : *« Ce que j'ai indiqué tout à l'heure et le public en est témoin, c'est qu'il faudra continuer à travailler sur ce dossier mais il n'y aura pas que des logements sociaux et il n'y aura pas non plus que des logements résidentiels. Il y aura 40 logements et un établissement de type EHPAD pour les personnes âgées. Je ne sais pas comment vous le dire, en chinois ou en lituanien. »*

Mr LAPIDUS : *« Non, c'est un vœu pieux aujourd'hui. De plus un EPADH subventionné par le Conseil Général, est-ce que vous pensez que le Conseil Général, au vu de ses finances, va accepter de payer du foncier pour installer un EPADH subventionné ? Je ne pense pas. Ça va être comme pour le Collège, on va encore perdre du foncier sur Le Raincy. »*

Mr le Maire : *« Pour ce qui concerne ce projet d'équipement, notre interlocuteur sera le Département de la Seine-Saint-Denis. Je vais dire à son Président que le pire opposant dans mon Conseil Municipal, il n'est pas UMP mais socialiste ! Pour parler clairement et sérieusement, nous présentons ce dossier au Président du Tribunal de Grande Instance. Il ne va pas me forcer le poignet puisque c'est nous qui avons cette démarche. Deuxième élément, oui il y a un verrou de sécurité. Si le dossier ne nous convient pas, nous ne signerons pas le Permis de Construire. Mais pourquoi voir des turpitudes ?»*

Mr LAPIDUS : *« Mais ce ne sont pas des turpitudes, c'est juste que l'hôpital a besoin d'argent. »*

Mr le Maire : *« L'hôpital a besoin d'argent, mais comme chef d'entreprise, vous versez de l'argent avec la Caisse d'Assurance Maladie, à l'hôpital. La particularité du site, c'est que nous l'avons démédicalisé puisque nous avons remonté le plateau technique sur Montfermeil. Au début je faisais du LAPIDUS, en disant « il faut que l'Hôpital reste au Raincy » et puis il m'est arrivé un pépin de santé et je me suis aperçu que les cardiologues travaillent avec les neurologues et que l'on a rarement un problème unique. C'est-à-dire qu'il vaut mieux qu'il y ait un plateau avec un scanner et un IRM à Montfermeil et donc en fonction de cela, nous aurons plusieurs écrous, plusieurs moyens d'empêcher qu'on fasse n'importe quoi. Et puis, regardez un peu dans le secteur, les logements sociaux du Raincy sont tout de même un petit peu plus beaux que ceux de Livry-Gargan. »*

Mr LAPIDUS : *« Mais ce n'est pas la question. »*

Mr le Maire : *« Ce n'est peut-être pas la question, mais ça, c'est la réponse. »*

Mr LAPIDUS : *« Donc, ce que vous nous dites très clairement et que j'ai bien lu, c'est que le protocole est l'aliénation du legs et je dis bien aliénation ; c'est-à-dire qu'on n'est plus tenu de respecter ce legs. Et aujourd'hui nous n'avons aucune certitude d'avoir une maison de retraite au Raincy. »*

Mr le Maire : *« Mr LAPIDUS, vous n'avez pas compris et je vous propose une chose : c'est qu'on aille voir ensemble le Président du Conseil Général ensemble parce qu'ils sont quand même forts les socialistes. Là, je parle pour le public : à Bobigny, ils ont une position et au Raincy, ils en ont une autre. On ne fera pas ça. On aliène le fait qu'il n'y aura plus d'hospice, il y aura une résidence pour personnes âgées que l'on appelle désormais EHPAD. Est- qu'elle aura 140 lits ? Non, elle aura entre 60 et 80 lits. Et on fera attention parce que les 60 à 80 lits seront comptabilisés dans notre décompte SRU et permettront ainsi de diminuer le nombre de logements qui nous manquent. Que vous ne compreniez pas, je l'entends et pour une raison simple, c'est que ce n'est pas aisé. »*

Mr LAPIDUS : *« Je sais Mr le Maire que l'on est sous développé, ça fait longtemps que vous nous le dites mais on s'en porte pas si mal. »*

Mr le Maire : *« Bon s'il le reconnait, je ne peux pas le désavouer. En l'occurrence, la proposition est faite à Stéphane LAPIDUS, et je pourrais même demander à Paulo FERREIRA et Mme HOTTOT qui est charmante, de m'accompagner, pour rencontrer le Président du Conseil Général : Stéphane TROUSSEL. Il n'est pas UMP, je dis cela pour le public, il est socialiste, du même parti que Mr LAPIDUS. »*

Mr LAPIDUS : *« Stéphane TROUSSEL est un homme charmant. »*

Mr le Maire : *« Je préfère Mme HOTTOT à Stéphane TROUSSEL, c'est une question de gout. 2ème point, la particularité c'est que vous souhaitez faire peur à la population. Cette population, elle se doute bien que si ça a duré aussi longtemps, c'est que ce n'était pas si facile que cela à obtenir. Si j'avais dit, je renonce au legs, je renonce à toute participation financière pour la Ville, cela aurait été réglé depuis 3 ou 4 ans. »*

Mr LAPIDUS : *« Vous n'avez pas signé. Depuis 2 ans, vous n'avez pas changé une virgule du protocole. »*

Mr le Maire : *« Non, Mr LAPIDUS. Nous avons élaboré ce document avec les 2 avocats, celui du GHI et celui de la Ville, et il va être présenté au Président du Tribunal de Grande Instance. Je vous propose que l'on fasse une piqure de rappel, comme pour le collège, parce qu'il faut que le public sache que partout en France, on fait des pétitions pour avoir des collèges et au Raincy, les socialistes de la Ville font une pétition pour qu'on ne l'ait pas. »*

Mr LAPIDUS : *« Ce n'est pas vrai. »*

Mr le Maire : *« C'est nulle part ailleurs, c'est chez nous au Raincy. »*

Mr FERREIRA : *« Je crois que c'est un collectif et non pas un parti qui a fait cette pétition, premièrement. »*

Mr le Maire : *« On ne sait plus qui est dans ce collectif. »*

Mr FERREIRA : *« Deuxièmement, l'idée ce n'est pas d'avoir un collège, mais d'avoir un collège qui serve de collège et qui soit pertinent. »*

Mr le Maire : *« Je rappelle que le collège n'est pas à l'ordre du jour de la séance. »*

Mr FERREIRA : *« Très bien, j'arrête. »*

Mr le Maire : *« Je vous ai tendu la perche, c'est vrai. »*

Mr FERREIRA : *« Vous voyez, je n'ai pas hésité, Je l'ai prise. »*

Mr le Maire : *« Pour revenir au dossier Valère Lefebvre, on vous fait la proposition ce soir d'adopter le document qui a été élaboré par l'avocat qui défend les intérêts de la Ville et par l'avocat qui défend les intérêts du GHI. Ensuite, j'ai entendu vos questions « et si on nous construit que des logements luxueux ? » Non, il n'y aura pas que des logements luxueux ; « et si on nous construit que des logements sociaux ? ». Je vous rappelle que nous avons un Plan d'Occupation des Sols qui, désormais, intègre la répartition 75/25 des logements et j'avais cru comprendre que vous y étiez favorables. Donc on appliquera le Plan d'Occupation des Sols. Je ne vais pas redonner la parole, malgré tout mon souci d'être équitable, à Mr GENESTIER. Je pense que tout monde a pu s'exprimer. Je pense que la Majorité Municipale a compris que ce dossier n'est pas tiré du chapeau. Il date de 10 ans. Peut-être qu'on aurait pu attendre quelques mois pour que mon futur successeur, qui est peut être autours de cette table, puisse avoir les mains libres. Non, nous voulons aller le plus rapidement possible. D'autre part, la particularité de ce dossier, c'est qu'il ne dépend pas uniquement de la Ville et de l'Hôpital, mais aussi du Conseil Général et vous êtes majoritaire au Conseil Général. Donc en l'occurrence Stéphane, j'ai besoin de vous. Je ne le dis pas souvent ça. »*

Mr LAPIDUS : *« Mais c'est incroyable, le Conseil Général n'est pas propriétaire des 9 000 m² du foncier de l'Hôpital Valère Lefebvre. »*

Mr le Maire : *« Non mais il est propriétaire de la destination. »*

Mr LAPIDUS : *« Chacun sait que le GHI est en déficit de je ne sais trop combien de millions. Bien évidemment qu'il va chercher à renflouer les caisses. »*

Mr GENESTIER : *« Moi j'ai un amendement à faire pour mettre tout le monde d'accord. »*

Mr le Maire : *« Désolé Jean-Michel, je ne te redonnerais pas la parole. Tu l'as eue tout à l'heure. »*

Mr GENESTIER : *« Mais ce n'est pas comme ça que ça marche. »*

Mr le Maire : *« Il n'y a pas d'amendement. »*

Mr GENESTIER : *« Si la Majorité Municipale est d'accord avec ça... Le public qui entend le Maire qui parle sans arrêt, qui ne laisse pas la parole. »*

Mr le Maire : *« Le public comprend que vous n'êtes pas faciles à gérer parce qu'en fait, ils viennent ici pour rigoler. »*

Mr GENESTIER : *« Bien sûr, bien sûr. »*

Mr le Maire : *« Il y en a un qui est patron et, avec ses ouvriers, je ne sais pas comment il est. Quant à l'autre, il est patron aussi. Mais ici, il faut tout à la fois vous écouter et vous respecter. »*

Mr GENESTIER : *« Respecter, c'est ça qui est important. »*

Mr le Maire : *« Il faut aussi dire que vous n'avez pas vocation à nous faire réussir et que vous avez, tout au contraire, la volonté de nous faire échouer. »*

Mr GENESTIER : *« Parce que c'est votre vision de la démocratie, qui est toujours de l'opposition, jamais de la proposition. On voulait faire un amendement sur l'article 2 pour que tout le monde soit d'accord et qu'on intègre simplement le mot EHPAD pour rendre le protocole conforme à la volonté de Mr Valère Lefebvre. »*

Mr le Maire : *« Jean-Michel, 2 avocats et 2 notaires ont travaillé sur ce protocole d'accord. »*

Mr LAPIDUS : *« Faisons un vœu. »*

Mr le Maire : *« Il n'y aura pas de vœux parce que je vous rappelle que le Conseil d'Administration du GHI a voté, à l'unanimité et en l'état, le protocole d'accord. 2ème élément, nous souhaitons présenter ce dossier devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, dès la rentrée et, 3ème élément, je crois que c'est l'un de vous deux qui l'a dit, les personnes âgées du Raincy attendent de savoir ce qui va se passer sur ce site. Là-dessus je suis d'accord, mais ce n'est pas précisément ce qui est à l'ordre du jour. »*

Mr LAPIDUS : *« Mais si et c'est fondamental. »*

Mr GENESTIER : *« Ce n'est pas écrit dans le texte. »*

Mr le Maire : *« On va décrypter tout ce que vous avez dit et on le joindra à la lettre à Mr FEUTRIE pour expliquer que ça n'a pas été si facile et que l'un des principaux opposants ce n'était pas Mr POPELIN mais Mr LAPIDUS. En fonction de ça, je vais voir Pascal POPELIN pour lui dire que s'il veut rester Député, il a vraiment intérêt à remettre de l'ordre au Raincy. Je me demande si Mr FERREIRA ne serait pas meilleur que Mr LAPIDUS. Tout le monde a pu s'exprimer. Je crois que le public a vu ceux qui veulent agir et ceux qui veulent dire. Cette fois-ci, vous ne pas dire dans une lettre au Préfet que vous n'avez pas pu intervenir, le public est témoin. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (GROUPE RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE GROUPE LE RAINCY A VENIR N'A PAS PRIS PART AU VOTE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la Ville du Raincy et le GHI Le Raincy/Montfermeil, relatif à l'aliénation des sites de l'ancien Hôpital Valère et de la Maison de Retraite de l'Ermitage.

3.1 – APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2012-25/AOO RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE, DES ESPACES PUBLICS ET DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Mr FICHERA *présente le point suivant :*

Par Délibération N°2012.10.34 en date du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal a confirmé l'attribution du Marché relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de la voirie communale, des espaces publics et des réseaux d'assainissement à l'entreprise SACER Paris Nord Est, située à Aulnay-sous-bois.

Cette entreprise a informé la Ville, par courrier en date du 18 février 2013, que dans le cadre d'une nouvelle organisation, les activités dépendant du centre SACER Paris Nord-Est d' Aulnay sous-Bois sont apportées à Colas Ile-de-France Normandie.

Ainsi, par acte du 1er janvier 2013, SACER PARIS NORD EST, société anonyme au capital de 4.800.000 euros, dont le siège est à Magny-les-Hameaux (78771), 6 rue Jean Mermoz, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 389 574 245, a donné en location gérance à : COLAS Ile-De-France NORMANDIE, société anonyme au capital de 19.739.000 euros, dont le siège est à Magny-les-Hameaux (78771), 2 rue Jean Mermoz, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 329 168 157, un fonds de commerce sis et exploité à Aulnay-sous-Bois, constitué de l'activité travaux publics et privés.

Le présent Avenant a pour objet de formaliser la substitution pure et simple de la société COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, dans les droits et obligations de la société SACER PARIS NORD EST, résultant du Marché conclu avec la Ville du Raincy.

La société COLAS Ile-de-France assurera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société SACER PARIS NORD EST à la signature du Marché ou postérieurement à cette date. Elle déclare avoir toutes les connaissances sur :

- les documents contractuels,

- le lieu d'exécution,
- les travaux exécutés ou à exécuter.

Toutes clauses et conditions générales du Marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La nouvelle entité s'appellera : COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE - AGENCE SACER AULNAY SOUS BOIS - 10, rue Nicolas Robert - 93600 AULNAY SOUS BOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie du 17 juin 2013
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 Juin 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ DE 22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (GROUPES RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY A VENIR) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 au Marché N° 2012-25/AOO0000000.

3.2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA VIDÉO-PROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE

***Messieurs THIRY et FICHERA** présentent cette délibération, chacun dans sa délégation respective.*

Ce Marché a pour objet le déplacement du matériel de vidéo protection existant et son extension, c'est à dire la mise en œuvre sur le territoire communal, d'un dispositif complet, composé notamment :
- de caméras vidéo,
- des équipements de transmission, des liaisons et centralisation des données,
- des systèmes de brassage et de traitement des données,
- des équipements d'enregistrement, de relecture et de visionnages d'images, de gestion et d'exploitation des données.

Le Marché comprend également :
- la vérification et le déplacement des 5 caméras existantes,
- la formation des Agents exploitants,
- la maintenance et le dépannage à assurer sur site, dans un délai de 4 heures maximum.

La consultation a été lancée selon une procédure formalisée, l'Appel d'Offres Ouvert, en application des articles 53, 57, 77, 144 et 160 du Code des Marchés Publics.

a) <u>Eléments de consultation</u> :
- Date de parution de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence dans le Journal Officiel de l'Union Européenne : 2 mai 2013
- Date de mise ligne sur la plate-forme de dématérialisation : 2 mai 2013
- Date limite de remise des offres : 25 juin 2013 à 17 h 30
- Date de la Commission d'Appels d'Offres d'ouverture des plis : 26 juin 2013
- Date de la Commission d'Appels d'Offres d'attribution du Marché : 28 juin 2013.

14 entreprises ont retiré de Dossier de Consultation des Entreprises. 2 entreprises ont remis une offre :

N°	Entreprise	Localisation
1	SEMERU	VIRY CHATILLON (91)
2	SPIE	CERGY PONTOISE (95)

Après avoir analysé les différentes offres proposées et conformément aux critères énoncés par le Règlement de la Consultation, les membres de la Commission d'Appels d'Offres ont attribué, à l'unanimité, le Marché d'un montant de 217 287.51 € TTC à l'entreprise SEMERU domiciliée à VIRY CHATILLON (91178)

34 rue Charles Piketty - le Marché est attribué à l'entreprise la mieux-disante au vue des critères « prix » et « valeur technique », proposés et délais d'intervention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU l'avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie les 26 et 28 juin 2013,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 24 juin 2013,

Mr THIRY : *« La Ville complète le dispositif de vidéo-protection par l'installation de 15 nouvelles caméras sur l'ensemble du territoire, à des endroits qui ont été déterminés par une Commission de travail avec la participation du Commissaire de Police Nationale et tous les acteurs en matière de sécurité. Les points essentiels qui seront surveillés sont les édifices publics, les collèges et lycées, Cour de la Gare, les axes d'entrée et de sortie de la Ville pour avoir un maillage efficace et une bonne utilisation, par les forces de Police, de cette vidéo-protection. Le Marché comprend également le transfert du Centre de Surveillance Urbain commun à Villemomble puisque nous avons décidé, déjà depuis un certain temps, de mutualiser les moyens de surveillance. Nous avons donc travaillé en collaboration avec Villemomble pour que l'ensemble du dispositif soit cohérent avec eux. »*

Mr LAPIDUS : *« Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous ne sommes pas opposés à la vidéosurveillance. Vous pouvez reprendre les délibérations et vous le verrez. Concernant cette délibération, nous avons 2 questions. Effectivement, j'ai été invité à la Commission d'Appels d'Offres, sans droit de vote, et j'en remercie le Maire parce qu'effectivement, ça m'a permis de voir comment elle fonctionne. »*

Mr le Maire : *« Mais Stéphane, si vous aviez voulu voter, vous auriez pu le faire, vous avez un représentant. »*

Mr LAPIDUS : *« Non, Mr le Maire. Vous m'avez demandé mon avis, je l'ai donné et je vous en remercie. Je n'ai pas voté sinon, il y aurait eu un recours. »*

Mr le Maire : *« Comment ça un recours ? »*

Mr LAPIDUS : *« Notre Groupe ne pouvant pas être représenté au sein de la Commission d'Appels d'Offres, nous ne pouvons pas voter. »*

Mr le Maire : *« Parce que les recours, ce n'est pas moi c'est quelqu'un qui est dans la salle. »*

Mr LAPIDUS : *« Donc 2 questions que j'ai d'ailleurs posées en Commission d'Appels d'Offres : 1) la garantie du respect de la vie privée qui est absolument indispensable et je voudrais que les gens qui travailleront à l'installation se portent garants et vérifient que tout soit respecté en la matière, c'est fondamental. »*

Mr THIRY : *« L'entreprise qui a été retenue, a l'obligation légale d'en tenir le plus grand compte. »*

Mr LAPIDUS : *« Simplement, lors de la Commission, j'avais émis l'idée qu'effectivement un contrôle par la société n'est pas véritablement un contrôle. Ne serait-il pas souhaitable que, par quelque moyen que ce soit, il puisse y avoir une commission indépendante qui puisse effectivement contrôler le respect de la vie privée d'autrui ? »*

Mr le Maire : *« Stéphane, c'est une bonne remarque et je vous propose de présider, comme à Villemomble, un comité d'éthique. »*

Mr LAPIDUS : *« J'ai la côte ce soir, j'ai bien fait de venir. Je n'ai pas perdu ma soirée. »*

Mr le Maire : *« Il y aura un comité d'éthique qui interdira qu'on puisse filmer dans les salles de bains. »*

Mr LAPIDUS : *« Vous promettez beaucoup de choses, mais on n'en voit pas beaucoup se réaliser. Ma 2ème question porte sur un plan légal : dans la mesure où la Commission d'Appels d'Offres a délibéré le 28 juin, ne faut-il pas un respect de 5 jours francs avant le passage en Conseil Municipal ? »*

Mr le Maire : *« Le délai de 5 jours c'est pour la convocation, je dis ça pour Mr ARNION. »*

Mr LAPIDUS : *« Quand vous ne faites pas bien, je le dis. Quand ça va à peu près, je le dis aussi. En revanche, j'espère que la ligne budgétaire votée sera effectivement réalisée pas comme les 5 premières caméras fantômes qu'on a eues au Raincy. »*

Mr le Maire : *« Avant on disait « Le Maire va nous espionner », le Maire ne veut espionner personne. Maintenant que vous êtes Président du Comité d'éthique, on respectera les piscines, les salles de bains, etc... Ne vous inquiétez pas, on fera attention et ce ne seront pas des caméras fantômes. Il y aura 15 caméras supplémentaires ; c'est vrai qu'il y a encore du retard par rapport à Villemomble. Mais je vous rappelle que Villemomble avait interrogé sa population et elle avait refusé la création d'une Police Municipale. Donc, ils ont mis les sous de la Police Municipale sur la vidéosurveillance. Nous, on met des sous sur les deux. Et à la fin, quand il va falloir me critiquer, pas sur ma personne, il y a des spécialistes qui se spécialisent là-dessus, mais simplement sur ce que l'on aura fait, les gens diront « il est peut-être un peu dur mais il s'est quand même bougé pour la Ville ». La Police Municipale : 15 Agents, on a 14 000 habitants. La vidéoprotection qui n'est plus de 5 caméras fantômes, mais de 20 caméras qui ne seront pas fantômes. Et un Comité d'Ethique présidé par Stéphane LAPIDUS. Je peux appeler CNN pour les prévenir que vous avez été nommé président du Comité d'éthique? »*

Mr LAPIDUS : *« Je n'ai pas encore donné mon accord. »*

Mr le Maire : *« Vous voyez, on vous propose des choses, vous n'en voulez pas.»*

Mr LAPIDUS : *« Je ne dis pas que je ne veux pas. C'est que je suis un homme démocrate et je poserai la question aux personnes qui m'entourent. »*

Mr le Maire : *« Paolo, vous êtes d'accord pour qu'il ait un truc de plus que vous ? »*

Mr FERREIRA : *« Je n'ai pas d'avis à émettre. »*

Mr le Maire : *« Ou alors on met Joëlle pour qu'elle surveille les salles de bains des messieurs, non ? Vous ne voulez pas ? Mr GENESTIER, pour une dernière question. »*

Mr GENESTIER : *« Nous, bien naturellement, on votera cette délibération et on voudrait savoir s'il est possible d'avoir un rapport de la Police Municipale, dans une prochaine Commission, qui permette de démontrer l'intérêt de cette vidéosurveillance, d'année en année, et que l'on puisse avoir, chaque année, la parole de ceux qui interviennent sur le terrain. »*

Mr le Maire : *« Vous voulez redevenir 1er Adjoint Jean-Michel ? Mr GENESTIER a fait une très bonne proposition. D'ailleurs, il doit avoir sur sa table, mais il ne l'a peut-être pas encore lu l'article du Parisien qui a annoncé ce matin qu'on créait les voisins vigilants et aussi la création, comme à Montfermeil, d'une Réserve Civile. Je vous ai fait une lettre pour vous dire que, pour le moment, ce sont des propositions qui n'ont pas encore été validées. Donc, on a fait un rectificatif au Parisien pour l'édition de demain. Votre idée est excellente et si vous souhaitez participer à l'élaboration de ce rapport, je suis tout à fait prêt à faire en sorte que vous en assuriez la Présidence du Groupe de Travail. »*

Mr GENESTIER : *« Je ne pense pas parce qu'il faut que cela vienne de la Police Municipale elle-même. Ce sont eux qui sont sur le terrain. »*

Mr le Maire : *« Mais il pourrait y avoir la Police Municipale elle-même, et vous car je sais que vous avez toujours eu un intérêt tout particulier pour les Polices Municipales du Département, sur plusieurs communes. »*

Mr GENESTIER : *« Et pour la sécurité publique. »*

Mr le Maire : *« Mais là en l'occurrence, vous vous occuperiez du Raincy. Vous voyez, je dis cela au public, ce n'est pas facile de bosser avec eux. On leur propose de faire des trucs, mais dès qu'on les met au pied du mur, on n'a pas de réponse. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la décision unanime des membres de la Commission d'Appels d'Offres, en date du 28 juin 2013, d'attribuer le Marché relatif à la vidéo protection de la voie publique, à l'entreprise SEMERU, pour un montant de 217 287.51 € TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à :

- signer les différentes pièces du Marché et documents s'y rapportant,
- prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution du Marché.

DIT que la dépense inhérente à cette Délibération sera prélevée sur les crédits ouverts aux Budget Communal 2013.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1/ Mr le Maire faire part des remerciements d'Associations pour l'attribution de subventions :

- *Amis de Clusone, pour 780.00 €*
- *Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer,*
- *Section Le Raincy, pour 140.00 €*
- *AFM pour 760.00 €*
- *PEEP pour 360.00 €. Ça ne veut pas dire que les autres fédérations n'ont rien eu. Ça veut dire que, seule la PEEP, a adressé ses remerciements à la Ville.*
- *Espoir pour le Cancer, pour 900.00 €*
- *CFDT, union locale du Raincy, pour 140.00 €. Vous voyez que nous ne sommes pas si sectaires que ça ; même les gens qui nous crachent au visage, on leur donne une petit subvention.*
- *Equipes Saint Vincent, pour 460.00 €*
- *Horizon Cancer, pour 150.00 €*

2/ Mr le Maire fait part ensuite des manifestations et activités de l'été :

Il informe que la Ville accueillera un contingent militaire dans le cadre des ***festivités du 14 Juillet****, il s'agit de 80 légionnaires qui reviennent du Mali. C'est la 7ème année où le Ministère de la Défense propose aux Collectivités Locales, d'accueillir des soldats après qu'ils aient défilés devant le Président de la République. Donc, je me suis dit, il ne faut pas qu'ils connaissement seulement F. HOLLANDE, il faut qu'ils viennent au Raincy. Ils seront invités à déjeuner, il y aura une présentation de véhicules militaires et d'autre part, il y aura un moment musical avec la Musique de la Légion Etrangère et on offrira un pot à la population. Mr LAPIDUS va encore dire que c'est électoraliste mais je tiens à souligner que cette opération existe depuis 6 ou 7 ans.*
*En ce qui concerne l'****Opération Tranquillité Vacances****, nous relançons l'opération dans l'ensemble des boites aux lettres. Pour le moment, nous n'avons pas encore eu beaucoup de retours. Nous avons donc procédé à une nouvelle distribution des documents d'information pour que ça soit véritablement effectif.*
Enfin, nous avons ***2 séjours pour les 6/12 ans :*** *du 12 au 23 juillet, séjour à Carcan en Gironde et du 16 au 27 aout, séjour à Montferrrier-sur-Lez, dans l'Hérault. Je rappelle aux Maires-Adjoints et aux Conseillers Municipaux que nous avons pris l'habitude de rendre visite aux enfants lors des séjours de vacances et si des membres de l'opposition veulent nous accompagner, ce sera avec plaisir. Je rectifie tout de même un point parce qu'à force de laisser passer les contres vérités, ça finit par se propager. Nous avions dit que nous ferions 2 colonies de vacances. On n'avait jamais dit que l'on en ferait 3, parce que quand on en fait 3, cela coûte plus cher que quand on en fait 2. Je dis cela dans le cadre du droit de réponse.*
Pour la suite des informations que je vais vous transmettre, je vais mesurer mes propos en regardant Stéphane ».

Mr LAPIDUS : *« Quelle chance, j'ai vraiment la côte ce soir mais je fais gaffe parce que demain, j'aurais peut-être un procès pour diffamation. »*

Mr le Maire : *« Non, Stéphane, vous avez fait la rectification que je voulais ; il n'y a pas de problème et je préfère vous avoir vous, plutôt qu'un autre, parce que les gens sauront vraiment quelle est la politique. Avec Stéphane, la politique c'est Clichy. Les gens donneront leurs avis. Nous avons eu une demande, transmise par le service de l'État Civil, de « Mariage pour tous », pour le 7 septembre prochain. Vous le savez, je suis défavorable à ce mariage. Mais comme le dirait Stéphane « Raoult, il est à droite mais il est républicain ».Vu que ces personnes payent des impôts, que ce sont des contribuables, j'ai donc pensé que nous pourrions trouver une solution qui soit satisfaisante pour tous. C'est-à-dire, en aucun cas d'imposer à ces personnes d'aller dans une autre commune, comme ils peuvent le faire, puisqu'ils ont choisi Le Raincy. Par ailleurs, ces personnes ont un attachement l'un à l'autre que je respecte. En fonction de cela, ils seront mariés. Mais on ne peut pas me rapprocher de me dire que je serai dans une position délicate. Si après avoir été manifesté contre le « Mariage pour tous », j'en célébrais un, je ne serais pas très crédible. Don, je pense qu'avec le témoin qui est Stéphane LAPIDUS, nous allons trouver une réponse qui soit acceptable par tous. C'est un scoop pour le public, je ne souhaite pas qu'on politise ce dossier. Je me suis dit au début avec ce dossier-là, il va y avoir toute la section du PS qui va être présente et puis ensuite, j'ai su que c'étaient des voisins de Stéphane. C'est presque la fête des voisins et donc, en fonction de cela, on va essayer de trouver une solution. »*

Mr LAPIDUS : *« C'est leur vie privée, vous n'avez pas à dire où ils habitent ou quoique ce soit. »*

Mr le Maire : *« Je n'ai pas dit où ils habitaient, j'ai juste dit que c'étaient des voisins. Je répète qu'on va essayer de trouver une solution qui convienne à tout le monde. Bon mesdames et messieurs, après les rebondissements que nous avons connus et qui ne seront peut-être pas les derniers, il y en aura peut-être d'autres, je le regrette. Je connais Claire GIZARD depuis un certain nombre d'années, elle a été travaillée au corps, je pense, pour prendre cette décision-là. Je ne vais pas pour autant ne plus lui adresser la parole, voilà c'est tout. Il y en a un autre par contre à qui je n'adresserai plus jamais la parole. Maintenant, on va terminer avec la* ***lecture de la liste des Jurés d'Assises*** *(la liste est annexée au Procès-Verbal). Nous allons les informer qu'ils ne seront pas tous jurés d'assises. Un autre tirage au sort sera effectué par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny au mois de Septembre.*
Je voudrais remercier les collaboratrices de l'Etat Civil qui ont assuré le tirage au sort des Jurés d'Assises. Je tiens à remercier l'opposition, ce soir, pour sa convivialité et son calme, et je tiens à remercier le public. Et, j'ai bien noté tout ce que Claire GIZARD m'avait dit.
Je vous précise que cette séance sera la dernière avant les vacances et vous souhaite, ainsi qu'au public, de très bonnes vacances.»

Fin de la séance à 23 h 35

Éric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy